



Le Rôle des Créanciers Privés dans le Problème de la Dettes Publiques du Kenya

SEPTEMBRE 2022



**INSIDE
FRONT
COVER**



TAX JUSTICE
NETWORK
AFRICA

Le Rôle des Créanciers Privés dans le Problème de la Dette Publique du Kenya

SEPTEMBRE 2022

Préparé par



P.O. Box 41753 - 00100
GPO – Nairobi, Kenya
Email : info@acepis.org
Tel : +254 (020) 2300484/5
Mobile : +254 707110179
Web: www.acepis.org

TABLE DES MATIÈRES

La Liste des illustrations	iii
La Liste des tableaux	iii
La Liste des acronymes	iii
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	1
REMERCIEMENTS	4
SECTION 1 : L'INTRODUCTION	7
1.0. L'objectif de l'étude	7
1.1. La méthodologie	7
1.2. La dette du secteur privé : notions de base	7
1.3. Le rôle de la dette commerciale dans le financement du développement dans les économies en développement	8
SECTION 2. ÉVOLUTION DE LA DETTE DU SECTEUR PRIVÉ AU KENYA	11
2.0. La situation de la dette publique du Kenya	11
2.1. La place de la dette du secteur privé dans la situation de la dette publique du Kenya	12
2.2. Les Principales sources d'endettement du secteur privé au Kenya	13
SECTION 3 : LA DETTE DU SECTEUR PRIVÉ ET LA JUSTICE FICALE AU KENYA	17
3.0. Le contexte de l'obtention par l'Afrique d'une dette auprès de créanciers privés	17
3.1. Les Implications de la dette du secteur privé sur la justice fiscale	17
3.2. S'attaquer au problème de la dette du secteur privé	25
SECTION 4 : LA CONCLUSION ET LES RECOMMANDATIONS	29
4.0. Conclusion	29
4.1. Les recommandations	29
Références	31

La Liste des illustrations



Illustration 1 : Le stock de la dette publique du Kenya en milliards de KES	11
Illustration 2 : Le coût du service de la dette du Kenya en proportion des recettes (en milliards de KES)	12
Illustration 3 : La dette privée en tant que part de l'encours total de la dette (en milliards de KES)	12
Illustration 4 : La composition de l'encours de la dette privée du Kenya (en milliards de KES)	13
Illustration 5 : La composition du crédit privé externe du Kenya en milliards de KES	14
Illustration 6 : La composition de la dette extérieure du Kenya	14
Illustration 7 : La composition de la dette intérieure du Kenya	15
Illustration 8 : Le paiement des intérêts sur les prêts des créanciers extérieurs au Kenya	19
Illustration 9 : Le service de la dette du secteur privé au Kenya en proportion des recettes	21
Illustration 10 : Le service de la dette des créanciers privés par rapport aux autres dépenses	21
Illustration 11 : Le service total de la dette intérieure et extérieure par type de créancier (en milliards de KES)	22
Illustration 12 : Les allocations aux programmes liés au genre par rapport au service de la dette privée	24

La Liste des tableaux

Tableau 1 : Le crédit intérieur par détenteur en pourcentage	15
Tableau 2 : Le taux d'intérêt moyens pour les nouveaux engagements de prêts extérieurs	18
Tableau 3 : Le taux d'intérêt des euro-obligations émises par le Kenya	18
Tableau 4 : Le taux d'intérêt moyens des bons du trésor	18
Tableau 5 : Les conditions moyennes des nouveaux prêts extérieurs au Kenya	19
Tableau 6 : La période d'échéance des euro-obligations émises par le Kenya	20
Tableau 7 : La taille moyenne des prêts aux MPME en millions de KES 2017 - 2020	25

La Liste des acronymes

ASAL - Terres arides et semi-arides	OSC - Organisation de la société civile	PIB - Produit intérieur brut
FMI - Fonds monétaire international	KES - Shilling kenyan	
PPE - Propriété, installation et équipement	USD - Dollar des États-Unis	
TVA - Taxe sur la valeur ajoutée		



“
L'étude a suivi une approche exploratoire, s'appuyant largement sur des recherches documentaires qui ont consisté à examiner et à évaluer les publications pertinentes telles que les rapports des OSC, les documents budgétaires et autres publications des ministères, départements et agences.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF



Dans un passé récent, on a assisté à une augmentation de l'utilisation des prêts commerciaux dans les états africains. La composition des créanciers a changé, passant des prêts concessionnels traditionnels, qui impliquent des prêts de créanciers bilatéraux et multilatéraux, aux prêts commerciaux de créanciers privés. Cette évolution a été provoquée par divers facteurs, notamment l'inéligibilité de certains pays aux prêts concessionnels, un examen moins minutieux de l'utilisation des fonds empruntés auprès de créanciers privés et des conditions moins strictes que pour les prêts concessionnels. Toutefois, la dette commerciale, qui est assortie de taux d'intérêt plus élevés et d'échéances plus courtes, a entraîné une hausse des paiements d'intérêts et des risques de refinancement, ce qui a conduit les pays au surendettement. Cela a eu des conséquences importantes sur la marge de manœuvre budgétaire, limitant le financement du développement et exposant les économies à des chocs extérieurs tels que la pandémie de Covid-19 et la guerre en Ukraine.

L'Objectif et la méthodologie de l'étude

La recherche a été commandée pour générer des preuves du rôle des créanciers privés dans les crises de la dette, et de ses coûts humains. L'objectif est de contribuer au plaidoyer de la société civile pour attirer l'attention des principales parties prenantes, y compris les parlementaires, les ministres des finances, la Banque mondiale, le FMI, les organismes régionaux, la société civile et les médias sur le rôle des créanciers privés dans la précipitation du surendettement des économies en développement, qui a reçu une attention limitée malgré ses implications. L'étude a suivi une approche exploratoire, s'appuyant largement sur des recherches documentaires qui ont consisté à examiner et à évaluer les publications pertinentes telles que les rapports des OSC, les documents budgétaires et autres publications des ministères, départements et agences. L'étude s'est appuyée sur des données concernant l'encours de la dette privée auprès des créanciers extérieurs et intérieurs, les coûts du service de la dette pour la dette privée et les dépenses du secteur social pour la période 2012 – 2020.

La Synthèse des résultats de la recherche

L'évolution de la dette du secteur privé au Kenya

- Entre juin 2012 et juin 2021, le **ratio dette-PIB du Kenya a augmenté de 30 %, passant de 38 % à 68 %**. **L'encours de la dette est passé de 1,6 billion KES à 7,7 billion KES au cours de cette période**. L'augmentation exponentielle de l'encours de la dette publique du pays a fait baisser la capacité de charge du pays, qui est passée d'un niveau élevé à un niveau moyen, et a fait courir au pays un risque élevé de surendettement.
- La croissance exponentielle de l'encours de la dette du pays s'est accompagnée d'une forte augmentation des obligations de service de la dette. Le coût du service de la **dette est passé de KES 11,6 milliards en juin 2012 à KES 651,5 milliards** en juin 2020. On s'attend à ce que le coût du service de la dette atteigne KES1,36 billions au cours de l'exercice 2022/23. Cela indique un rétrécissement de l'espace fiscal et la capacité limitée du gouvernement à accroître les investissements dans les secteurs favorables aux pauvres.
- En juin 2020, **57,3 % de l'encours total de la dette du pays proviendraient de créanciers du secteur privé**. Il convient de noter que la proportion de la dette du secteur privé par rapport à l'encours total de la dette est restée largement constante, s'établissant en moyenne à 58%

entre juin 2012 et juin 2020.

- En ce qui concerne la composition, l'encours de la dette du secteur privé du Kenya provient en grande partie de créanciers nationaux, à hauteur de 81% en moyenne. Toutefois, **la part de la dette extérieure du secteur privé a augmenté au fil des ans, passant de 7 % à 25 %** entre 2012 et 2020, tandis que la dette intérieure du secteur privé a diminué de 93% à 75% sur la même durée. Cela témoigne d'un appétit accru pour la dette privée extérieure.

Les sources principales de la dette du secteur privé au Kenya

- La dette extérieure du secteur privé provient en grande partie des banques commerciales, qui représentaient 98% du total du crédit privé extérieur en 2020, 2% provenant du crédit des fournisseurs. Les principaux prêteurs commerciaux au Kenya sont la Banque de Développement de la Chine, Citigroup Global Markets, Groupe des Banques d'Erste, First Mercantile Securities Corporation, Société Générale, Standard Bank Limited UK et Trade & Development Bank.
- On observe notamment une préférence accrue pour les prêts commerciaux par rapport aux prêts concessionnels, **la proportion de ces derniers ayant diminué de 92 % à 69 % entre 2012 et 2020, tandis que les prêts commerciaux ont augmenté de 7 % à 31 %**. Cette évolution peut être attribuée à un changement de statut du pays, qui est devenu une économie à revenu intermédiaire, ce qui lui a refusé l'accès aux prêts concessionnels disponibles pour les économies à faible revenu.
- La dette intérieure du secteur privé comprend essentiellement les bons du Trésor, les obligations du Trésor et les avances des banques commerciales. 51,4 % de l'encours de la dette intérieure provient des banques commerciales, 30,7 % des fonds de pension et 6,7 % des compagnies d'assurance. De plus, les intérêts des bons du Trésor, une composante essentielle de la dette intérieure du secteur privé, ont atteint en moyenne 7,7 %, 6,8 % et 6,7 % en 2018, 2019 et 2020 respectivement pour un bon du Trésor de 91 jours.

La Dette du Secteur Privé et la Justice Fiscale au Kenya

- La croissance de la dette du secteur privé et les obligations de remboursement de la dette qui y sont associées ont eu des répercussions négatives sur la justice fiscale au Kenya, comme en témoigne l'augmentation de la charge fiscale. Afin d'élargir la base de revenus pour faciliter le service de la dette et d'autres dépenses fiscales, le gouvernement a introduit de nouvelles taxes et augmenté les taux d'imposition sur divers produits et services. Ces réformes fiscales ont été largement régressives, ce qui s'est traduit par une charge accrue sur les moyens de subsistance et les entreprises.
- En particulier, la dette du secteur privé est plus coûteuse à financer. Alors que **les taux d'intérêt moyens sur les engagements de prêts extérieurs ont été modestes, variant entre 0,5 % et 3,9 %, les taux d'intérêt sur des instruments tels que Eurobonds émises ont des taux d'intérêt élevés variant entre 6 % et 8 %**. Sur le plan intérieur, le taux d'intérêt des bons du Trésor à 91 jours a varié entre 6,7% et 9,8% entre 2014 et 2021.
- **Les prêts des créanciers privés ont des périodes de maturité plus courtes par rapport à ceux des autres créanciers**. Par exemple, les périodes d'échéance de la plupart des euro-obligations émises entre 2014 et 2014 vont de 5 à 12 ans, par rapport aux autres prêts externes qui ont une période d'échéance allant de 18,1 ans à 26,2 ans, avec un délai de grâce compris entre 5,6 et 7,4 ans.
- Le service de la dette acquise auprès de créanciers privés détourne de manière critique les fonds des dépenses de développement. Ainsi, les dépenses dans les secteurs favorables aux pauvres tels que la santé, l'éducation, l'agriculture et la protection sociale ont été limitées, privant ainsi la majorité des citoyens de l'accès à des services de qualité et abordables.
- Les emprunts intérieurs du secteur privé ont évincé les investissements dans les MPME, étouffant ainsi la croissance. L'augmentation des emprunts intérieurs du gouvernement a rétréci le crédit disponible pour les micros, petites et moyennes entreprises, ralentissant la production économique. **Entre 2013 et 2020, le niveau d'accès au secteur privé et à l'investissement privé a diminué de 12,4 % à 7,3 %**, tandis que l'encours de la dette intérieure a augmenté au cours de cette période.
- **La dette du secteur privé au Kenya est souvent entourée de secret, ce qui limite la transparence et la responsabilité**. En outre, la participation du public à l'acquisition et à la gestion de la dette du secteur privé est souvent limitée. L'inclusion et la transparence limitées dans la gestion de la dette du secteur privé ont laissé place à la corruption et à la

mauvaise gestion des fonds empruntés aux dépens du public (citoyens) qui est responsable du remboursement de la dette acquise. En outre, les conditions strictes liées aux prêts sont considérées comme une atteinte à la souveraineté du pays.

- En particulier, **le crédit au secteur privé peut être considéré comme un obstacle aux efforts en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes.** Cela s'explique par le fait que les femmes sont souvent les plus touchées par les modèles d'investissement des gouvernements et les réformes fiscales instituées. En outre, la dette du secteur privé est souvent dépensée dans des secteurs non pauvres, qui n'ont pas d'impact immédiat sur l'égalité des sexes. En outre, les obligations accrues de remboursement de la dette affectent plus négativement les femmes que les hommes en limitant les dépenses dans les services publics sensibles au genre.
- L'augmentation de la dette du secteur privé a également été liée à l'affaiblissement des droits de l'homme au Kenya. Cela se manifeste sous la forme d'un détournement des ressources des services sociaux de base et d'un affaiblissement de l'appropriation par le pays des stratégies de développement et des actifs nationaux en raison des conditions liées au crédit acquis.

Recommandations

Au cours de la dernière décennie, le portefeuille de la dette publique a connu une augmentation exponentielle, le stock de la dette ayant été multiplié par cinq. L'augmentation de la dette du secteur privé a entraîné des répercussions négatives sur la réalisation du programme de développement du pays, la réalisation des droits humains fondamentaux universels et la promotion de l'égalité des sexes. Les lourdes obligations de remboursement résultant des taux d'intérêt élevés ont évincé les ressources des secteurs/services essentiels à la réduction de la pauvreté, à l'amélioration de l'égalité des sexes et à la promotion des droits de l'homme. Des secteurs tels que la santé, l'éducation, l'agriculture, l'eau et le logement ont été les plus touchés par la limitation des ressources.

En tenant compte de ces implications, l'étude met en évidence les recommandations suivantes pour la gestion de la dette du secteur privé.

1. Mettre les créanciers du secteur privé au défi de reconnaître leur rôle dans l'insoutenabilité de la dette au Kenya.
2. Encourager le gouvernement du Kenya à rechercher davantage de possibilités de restructuration de la dette auprès des créanciers privés.
3. Encourager le gouvernement du Kenya à poursuivre des approches proactives de gestion de la dette avec les créanciers privés, par exemple en établissant un profil de la dette qui remplace les dettes existantes par une nouvelle dette avec une devise ou un profil d'échéance différents.
4. Les acteurs étatiques et non étatiques devraient faire pression pour l'opérationnalisation de lois et de politiques sur la transparence et l'accès à l'information concernant la dette publique, y compris la dette du secteur privé.
5. Le Kenya devrait poursuivre la rationalisation de la politique fiscale afin d'optimiser la collecte des recettes.
6. Soutenir et encourager les acteurs non étatiques à améliorer les connaissances des citoyens sur leur rôle dans la gestion de la dette et des finances publiques.
7. Aider le gouvernement du Kenya à renforcer sa capacité à mettre en œuvre une politique efficace de gestion de la dette.
8. Plaider pour que le G20, le FMI, la Banque mondiale et l'ONU développent un cadre permettant de gagner du temps (reconduction négociée des crédits des banques privées) pour que des analyses de viabilité appropriées soient effectuées pays par pays.
9. Promouvoir les réformes économiques structurelles et l'assainissement des finances publiques au Kenya.
10. Plaider pour l'inclusion de clauses de contingence dans les contrats de dette privée, qui permettent une extension automatique des échéances en cas de crise de liquidité aiguë résultant de chocs externes, hors du contrôle des pays débiteurs.



**TAX JUSTICE
NETWORK
AFRICA**

REMERCIEMENTS

Le Réseau pour la Justice Fiscale Afrique (RJFA) tient à remercier Christian Aid pour son soutien financier et technique à l'élaboration de cette étude.

Nous tenons également à remercier les chercheurs de Centre Africain pour les Personnes, les Institutions et la Société (CAPIS) qui ont contribué à l'étude, c'est-à-dire Mme Janet Muchai, M. Emmanuel Owuor, M. Michael Gor, Mme Rachel Olpengs et M. Kenneth Okwaroh.

Nous remercions tout particulièrement l'équipe qui a révisé le document, c'est-à-dire M. Ishmael Zulu et Mme Chenai Mukumba de RJFA, Mme Nadia Saracini de Christian Aid, et M. Leonard Wanyama de Réseau pour la Fiscalité et la Gouvernance en Afrique de l'Est (RFGAE).

1040-SR U.S. Tax Return for Seniors (99) **2020**

T
A
X
R
E
T
U
R
N



Filing Status
Check only one box.
Your first name and middle initial

- Single
- Head of household (HOH)
- Married filing jointly
- Married filing separately

Higher-Paying Job Annual Taxable Wages & Salaries

Annual Taxable Wages & Salaries	2020 Tax	2021 Tax
\$0 - \$10,000	\$0	\$0
\$10,000 - \$14,000	\$1,000	\$1,000
\$14,000 - \$18,000	\$2,000	\$2,000
\$18,000 - \$22,000	\$3,000	\$3,000
\$22,000 - \$26,000	\$4,000	\$4,000
\$26,000 - \$30,000	\$5,000	\$5,000
\$30,000 - \$34,000	\$6,000	\$6,000
\$34,000 - \$38,000	\$7,000	\$7,000
\$38,000 - \$42,000	\$8,000	\$8,000
\$42,000 - \$46,000	\$9,000	\$9,000
\$46,000 - \$50,000	\$10,000	\$10,000
\$50,000 - \$54,000	\$11,000	\$11,000
\$54,000 - \$58,000	\$12,000	\$12,000
\$58,000 - \$62,000	\$13,000	\$13,000
\$62,000 - \$66,000	\$14,000	\$14,000
\$66,000 - \$70,000	\$15,000	\$15,000
\$70,000 - \$74,000	\$16,000	\$16,000
\$74,000 - \$78,000	\$17,000	\$17,000
\$78,000 - \$82,000	\$18,000	\$18,000
\$82,000 - \$86,000	\$19,000	\$19,000
\$86,000 - \$90,000	\$20,000	\$20,000
\$90,000 - \$94,000	\$21,000	\$21,000
\$94,000 - \$98,000	\$22,000	\$22,000
\$98,000 - \$102,000	\$23,000	\$23,000
\$102,000 - \$106,000	\$24,000	\$24,000
\$106,000 - \$110,000	\$25,000	\$25,000
\$110,000 - \$114,000	\$26,000	\$26,000
\$114,000 - \$118,000	\$27,000	\$27,000
\$118,000 - \$122,000	\$28,000	\$28,000
\$122,000 - \$126,000	\$29,000	\$29,000
\$126,000 - \$130,000	\$30,000	\$30,000
\$130,000 - \$134,000	\$31,000	\$31,000
\$134,000 - \$138,000	\$32,000	\$32,000
\$138,000 - \$142,000	\$33,000	\$33,000
\$142,000 - \$146,000	\$34,000	\$34,000
\$146,000 - \$150,000	\$35,000	\$35,000
\$150,000 - \$154,000	\$36,000	\$36,000
\$154,000 - \$158,000	\$37,000	\$37,000
\$158,000 - \$162,000	\$38,000	\$38,000
\$162,000 - \$166,000	\$39,000	\$39,000
\$166,000 - \$170,000	\$40,000	\$40,000
\$170,000 - \$174,000	\$41,000	\$41,000
\$174,000 - \$178,000	\$42,000	\$42,000
\$178,000 - \$182,000	\$43,000	\$43,000
\$182,000 - \$186,000	\$44,000	\$44,000
\$186,000 - \$190,000	\$45,000	\$45,000
\$190,000 - \$194,000	\$46,000	\$46,000
\$194,000 - \$198,000	\$47,000	\$47,000
\$198,000 - \$202,000	\$48,000	\$48,000
\$202,000 - \$206,000	\$49,000	\$49,000
\$206,000 - \$210,000	\$50,000	\$50,000
\$210,000 - \$214,000	\$51,000	\$51,000
\$214,000 - \$218,000	\$52,000	\$52,000
\$218,000 - \$222,000	\$53,000	\$53,000
\$222,000 - \$226,000	\$54,000	\$54,000
\$226,000 - \$230,000	\$55,000	\$55,000
\$230,000 - \$234,000	\$56,000	\$56,000
\$234,000 - \$238,000	\$57,000	\$57,000
\$238,000 - \$242,000	\$58,000	\$58,000
\$242,000 - \$246,000	\$59,000	\$59,000
\$246,000 - \$250,000	\$60,000	\$60,000
\$250,000 - \$254,000	\$61,000	\$61,000
\$254,000 - \$258,000	\$62,000	\$62,000
\$258,000 - \$262,000	\$63,000	\$63,000
\$262,000 - \$266,000	\$64,000	\$64,000
\$266,000 - \$270,000	\$65,000	\$65,000
\$270,000 - \$274,000	\$66,000	\$66,000
\$274,000 - \$278,000	\$67,000	\$67,000
\$278,000 - \$282,000	\$68,000	\$68,000
\$282,000 - \$286,000	\$69,000	\$69,000
\$286,000 - \$290,000	\$70,000	\$70,000
\$290,000 - \$294,000	\$71,000	\$71,000
\$294,000 - \$298,000	\$72,000	\$72,000
\$298,000 - \$302,000	\$73,000	\$73,000
\$302,000 - \$306,000	\$74,000	\$74,000
\$306,000 - \$310,000	\$75,000	\$75,000
\$310,000 - \$314,000	\$76,000	\$76,000
\$314,000 - \$318,000	\$77,000	\$77,000
\$318,000 - \$322,000	\$78,000	\$78,000
\$322,000 - \$326,000	\$79,000	\$79,000
\$326,000 - \$330,000	\$80,000	\$80,000
\$330,000 - \$334,000	\$81,000	\$81,000
\$334,000 - \$338,000	\$82,000	\$82,000
\$338,000 - \$342,000	\$83,000	\$83,000
\$342,000 - \$346,000	\$84,000	\$84,000
\$346,000 - \$350,000	\$85,000	\$85,000
\$350,000 - \$354,000	\$86,000	\$86,000
\$354,000 - \$358,000	\$87,000	\$87,000
\$358,000 - \$362,000	\$88,000	\$88,000
\$362,000 - \$366,000	\$89,000	\$89,000
\$366,000 - \$370,000	\$90,000	\$90,000
\$370,000 - \$374,000	\$91,000	\$91,000
\$374,000 - \$378,000	\$92,000	\$92,000
\$378,000 - \$382,000	\$93,000	\$93,000
\$382,000 - \$386,000	\$94,000	\$94,000
\$386,000 - \$390,000	\$95,000	\$95,000
\$390,000 - \$394,000	\$96,000	\$96,000
\$394,000 - \$398,000	\$97,000	\$97,000
\$398,000 - \$402,000	\$98,000	\$98,000
\$402,000 - \$406,000	\$99,000	\$99,000
\$406,000 - \$410,000	\$100,000	\$100,000

SECTION 1



L'étude a adopté une approche exploratoire globale, s'appuyant largement sur des recherches documentaires qui ont consisté à examiner et à évaluer les publications pertinentes telles que les rapports des OSC, les documents budgétaires et autres publications des ministères, départements et agences.

L'INTRODUCTION



1.0 L'objectif de l'étude

Le Réseau pour la Justice Fiscale Afrique (RJFA), par l'intermédiaire de l'EATGN, a commandé cette étude afin de produire des preuves du rôle des créanciers privés dans les crises de la dette, et de ses coûts humains. L'étude a cherché à contribuer au projet "Vers un Relèvement des Peuples" en informant les efforts de plaidoyer de diverses parties prenantes, y compris les parlementaires, les ministres des finances, la Banque mondiale, le FMI, les organismes régionaux, la société civile et les professionnels des médias. Plus précisément, l'étude visait à i) fournir du nouveau matériel pour nos campagnes publiques et médiatiques sur la dette et les créanciers privés - afin de populariser et d'humaniser les questions, ii) construire un soutien populaire pour les campagnes sur la dette du secteur privé, y compris en fournissant des informations accessibles à un public plus large, iii) fournir un récit/une preuve claire des coûts humains/coûts d'opportunité pour le développement durable et équitable, iv) renforcer les positions de négociation des pays dans la restructuration de la dette, v) influencer le gouvernement britannique, y compris en se concentrant sur les domaines clés des dépenses publiques tels que l'éducation des filles, la santé, l'adaptation/résilience climatique.

1.1 La méthodologie

L'étude a adopté une approche exploratoire globale, s'appuyant largement sur des recherches documentaires qui ont consisté à examiner et à évaluer les publications pertinentes telles que les rapports des OSC, les documents budgétaires et autres publications des ministères, départements et agences. L'étude s'est appuyée sur des données concernant l'encours de la dette privée auprès des créanciers extérieurs et intérieurs, les coûts du service de la dette pour la dette privée et les dépenses du secteur social pour la période 2012 - 2020.

Ces données, obtenues en grande partie à partir de bases de données locales telles que le trésor national et la Banque centrale du Kenya, ont été utilisées pour évaluer les implications de l'accroissement du crédit privé sur l'espace fiscal et les droits de l'homme. Les données sur les indicateurs identifiés ont été analysées et les résultats ont été présentés sous forme de tableaux et de graphiques. Pareillement, les informations pertinentes concernant les différents thèmes de recherche ont été incorporées dans les résultats de l'étude. L'étude s'est toutefois heurtée à des difficultés importantes en termes d'accès aux données sur la dette désagrégée pour refléter la dette du secteur privé. Pourtant, l'étude a pu utiliser la définition de la dette du secteur privé dans les Statistiques de la dette internationale de la Banque mondiale pour sélectionner les données nécessaires à cette étude.

1.2 La dette du secteur privé : notions de base

Les différents canaux par lesquels les gouvernements se procurent des ressources comprennent les emprunts auprès de sources extérieures ou intérieures. C'est ainsi qu'apparaît le concept de dette publique (souveraine), décrite comme "l'ensemble des obligations financières liées aux emprunts contractés ou garantis et aux titres émis ou garantis par le gouvernement national"¹. L'emprunt est souvent motivé par diverses raisons telles que le financement de grands projets d'investissement public (les projets d'infrastructure), la nécessité de compenser les déficits budgétaires ou le besoin d'amortir les urgences et les catastrophes. Comme les recettes locales ne suffisent pas à couvrir les dépenses publiques, les gouvernements ont recours à l'emprunt, d'où l'apparition de la dette publique.²

Les gouvernements peuvent emprunter à l'extérieur ou à l'intérieur. Les emprunts intérieurs comprennent les fonds levés par le biais d'actifs financiers tels que les bons et les obligations du trésor et l'argent emprunté à d'autres institutions financières locales, tandis que les emprunts extérieurs comprennent les emprunts auprès de sources bilatérales, multilatérales ou commerciales. Le crédit bilatéral consiste à emprunter auprès d'autres gouvernements, tandis que le crédit multilatéral consiste à emprunter auprès d'institutions financières internationales telles que la Banque mondiale et le FMI.³ Les prêts multilatéraux et bilatéraux sont classés dans la catégorie des prêts concessionnels car ils sont assortis de conditions favorables telles que des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché et de longs délais de remboursement, et ils contribuent ainsi à améliorer la viabilité de la dette. Toutefois, ces prêts sont considérés comme des prêts conditionnels, puisque les prêteurs les assortissent de mesures politiques telles que les programmes d'ajustement structurel du FMI, et c'est en partie pour cette raison que les gouvernements ont délaissé les emprunts concessionnels traditionnels au profit des emprunts commerciaux.⁴ Les emprunts commerciaux/non concessionnels sont classés comme des emprunts auprès de sociétés privées ou de banques basées dans le pays ou à l'étranger. Bien que les conditions attachées aux prêts des créanciers privés soient moins nombreuses, les emprunts commerciaux impliquent des taux d'intérêt plus élevés et des échéances plus courtes, ce qui a entraîné un surendettement accru de nombreuses économies en raison des risques de refinancement plus élevés.⁵

1.3 Le rôle de la dette commerciale dans le financement du développement dans les économies en développement

Au cours des dernières décennies, de nombreux pays en développement ont manifesté un appétit croissant pour la dette commerciale, dont on a fait valoir qu'elle était assortie de moins de conditions que les prêts concessionnels.⁶ De plus, le changement d'orientation des emprunts a été provoqué par divers facteurs, notamment l'inéligibilité de certains pays aux prêts concessionnels, le changement de statut du Kenya en 2014, qui est passé de pays à faible revenu à pays à revenu intermédiaire inférieur après avoir révisé et rebasé les comptes nationaux, et l'examen moins minutieux de l'utilisation des fonds empruntés auprès de créanciers privés. D'autre part, la dette commerciale, qui est assortie de taux d'intérêt plus élevés et d'échéances plus courtes, a entraîné une hausse des paiements d'intérêts et des risques de refinancement, c'est-à-dire le risque découlant de l'incapacité à refinancer la dette existante. En particulier, contrairement aux prêteurs concessionnels, les créanciers privés ne sont pas enclins à participer à des programmes de réduction de la dette tels que l'initiative de suspension du service de la dette (DSSI). Le résultat combiné des taux d'intérêt élevés et de la priorité accordée au remboursement de la dette par le crédit privé a eu pour effet d'évincer le financement d'autres projets de développement, étant donné qu'une proportion énorme des recettes est allouée au service de la dette.⁷



SECTION 2



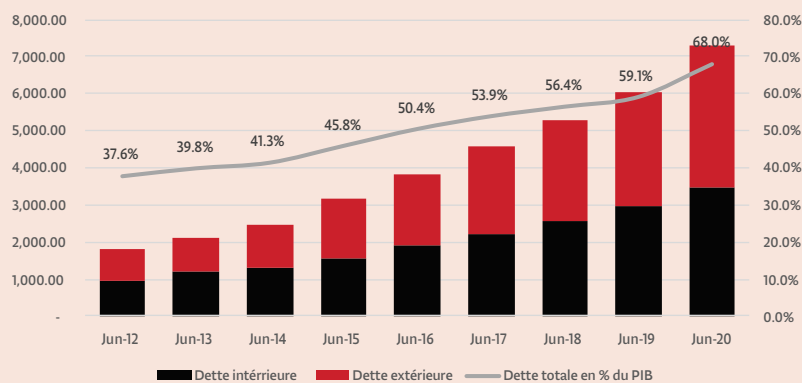
L'encours de la dette publique du Kenya a augmenté de manière substantielle au cours de la dernière décennie, passant de 38% du PIB en 2012 à 68% du PIB en 2021. Selon les données de la Banque centrale du Kenya, l'encours de la dette publique du pays est passé de 1600 milliards de KES, (0,2 billion dollar US) en juin 2012 à 7700 milliards de KES) (0,7 billion Dollar US) en juin 2021

ÉVOLUTION DE LA DETTE DU SECTEUR PRIVÉ AU KENYA

La situation de la dette publique du Kenya

L'encours de la dette publique du Kenya a augmenté de manière substantielle au cours de la dernière décennie, passant de 38% du PIB en 2012 à 68% du PIB en 2021. Selon les données de la Banque centrale du Kenya, l'encours de la dette publique du pays est passé de 1600 milliards de KES, (0,2 billion dollar US) en juin 2012 à 7700 milliards de KES) (0,7 billion Dollar US) en juin 2021.⁸ La dette publique représente actuellement 80,1% du plafond d'endettement de KES 10 milliards récemment révisé par les législateurs.⁹ Selon les prévisions, l'encours de la dette devrait se situer entre 8, 6 et 8,8 milliards de KES d'ici juin 2022, et devrait franchir la barre des 10 milliards de KES d'ici la fin de l'année 2024. Entre 2012 et 2020, le ratio dette/PIB est passé de 37,6% à 68,1%.¹⁰ Une analyse conjointe de la viabilité de la dette menée en 2020 par le FMI et la Banque mondiale a classé le Kenya dans la catégorie des pays à haut risque de défaut de paiement de la dette à la suite des chocs occasionnés par le COVID-19 mondial. L'évaluation de la capacité de charge de la dette du Kenya a également été révisée, passant de forte à moyenne.¹¹

Illustration 1 : Le stock de la dette publique du Kenya en milliards de KES



Source: National Treasury

Avec la croissance exponentielle de l'encours de la dette publique du pays s'est accompagnée d'une hausse équivalente des obligations liées au service de la dette, ce qui menace les dépenses publiques dans les services sociaux nécessaires et d'autres investissements cruciaux pour l'investissement et la croissance. **Le coût du service de la dette est passé de 113,6 milliards de KES à 651,5 milliards de KES entre juin 2012 et juin 2020.** Selon la stratégie de la gestion de la dette à moyen terme du Kenya, les coûts de remboursement de la dette devraient augmenter pour atteindre 1,36 billion de KES, soit 63 % du total des recettes ordinaires pour l'exercice 2022/23.¹² Faisant partie des services du Fonds consolidé, la dette fait partie des éléments que le gouvernement est obligé de payer dans la première charge des paiements budgétaires. **Plus le montant dépensé au remboursement de la dette est élevé, plus le montant restant pour fournir des services de base est faible, ce qui inclut l'argent destiné aux ministères et aux agences gouvernementales (MDA), ainsi que l'allocation destinée aux comtés.**¹³ Le service de la dette totale en proportion des recettes perçues est passé de 16,5 % en 2012 à 56,7%

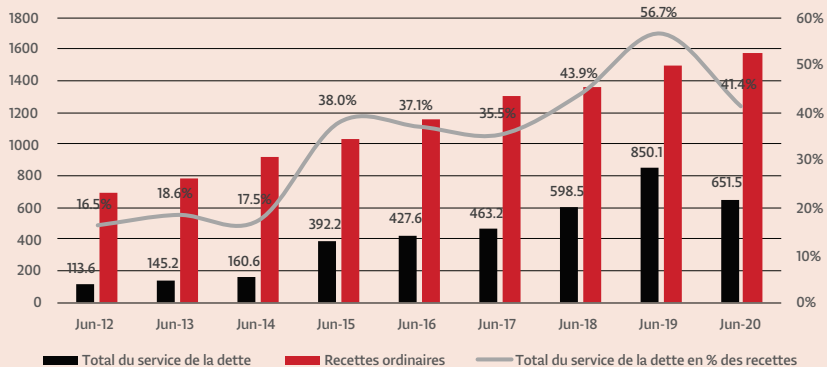


Selon le Trésor national, l'encours de la dette des créanciers privés a constitué en moyenne 58 % de l'encours total de la dette entre 2012 et 2020.



en 2019, mais a diminué à 41,4 % en 2020, ce qui peut être attribué à la suspension du service de la dette occasionnée par la pandémie. En 2019, le Kenya a utilisé 850,1 milliards de KES pour le remboursement de la dette, ce qui représente plus de la moitié du montant des recettes perçues (1499,8 milliards de KES) au cours de l'exercice se terminant en juin 2019.

Illustration 2 : Le coût du service de la dette du Kenya en proportion des recettes (en milliards de KES)



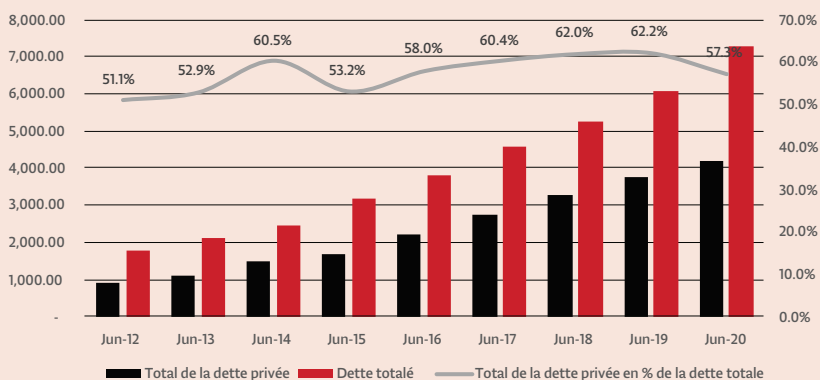
Source : National Treasury

2.1 La place de la dette du secteur privé dans la situation de la dette publique du Kenya

Dans un passé récent, on a remarqué une croissance de l'utilisation des prêts commerciaux dans les pays africains. Cela a vu la composition des créanciers changer, passant des prêts concessionnels traditionnels, qui impliquent des prêts de créanciers bilatéraux et multilatéraux, aux prêts commerciaux de créanciers privés.¹⁴

Essentiellement, **la dette du secteur privé est considérée comme un crédit acquis auprès d'acteurs non étatiques du secteur privé, qui comprend des obligations émises ou placées par le secteur privé, des prêts bancaires commerciaux accordés par des banques privées et d'autres institutions financières privées.** Elle englobe également les crédits privés des fabricants, exportateurs et autres fournisseurs de biens, les crédits bancaires couverts par une garantie d'un organisme de crédit à l'exportation.¹⁵ Le crédit privé peut provenir de l'extérieur ou de l'intérieur. Au Kenya, le crédit privé provenant de créanciers extérieurs est classé dans la catégorie de la dette commerciale, qui fait référence aux prêts syndiqués, aux obligations souveraines internationales et au crédit des fournisseurs, tandis que le crédit privé provenant de la dette intérieure comprend différents instruments de dette tels que les bons du Trésor, les obligations du Trésor et les avances des banques commerciales¹⁶

Illustration 3 : La dette privée en tant que part de l'encours total de la dette (montant en milliards de KES)



Source : National Treasury

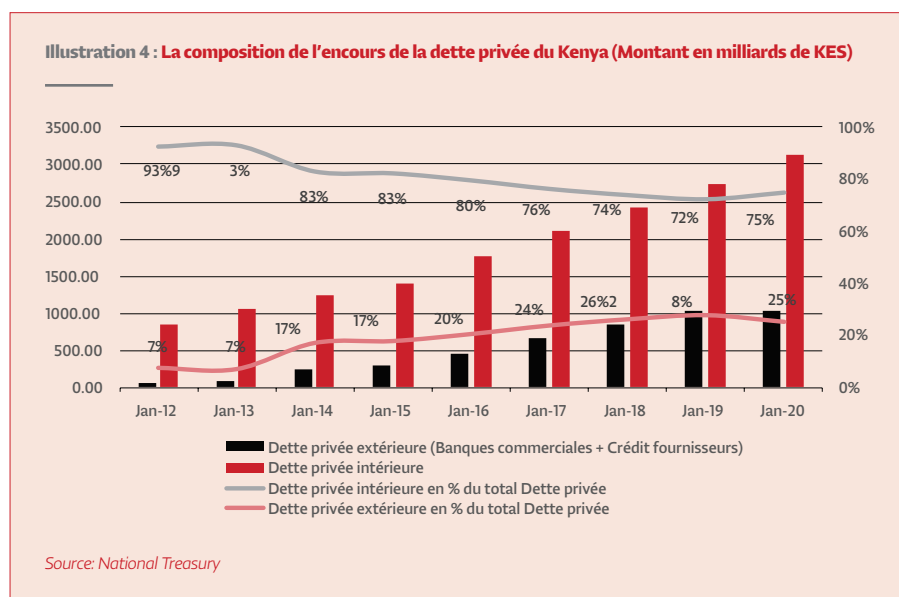
Selon le Trésor national, l'encours de la dette des créanciers privés a constitué en moyenne 58 % de l'encours total de la dette entre 2012 et 2020. Ce montant a sensiblement augmenté au fil des ans, la part la plus élevée ayant été enregistrée en 2014, 2018 et 2019, avec respectivement 60,5 %, 62 % et 62,2 %. Notamment, ce sont les mêmes périodes au cours desquelles le Kenya a émis des euro-obligations.

En termes de composition, l'encours de la dette privée est principalement composé de dettes contractées auprès de créanciers nationaux, à hauteur de 81 % en moyenne entre 2012 et 2020. Toutefois, le crédit privé intérieur a diminué, avec une augmentation notable du crédit privé provenant de sources extérieures, dont la composition est passée de 7 % en 2012 à 25 % en 2020.

2.2 Les Principales sources d'endettement du secteur privé au Kenya

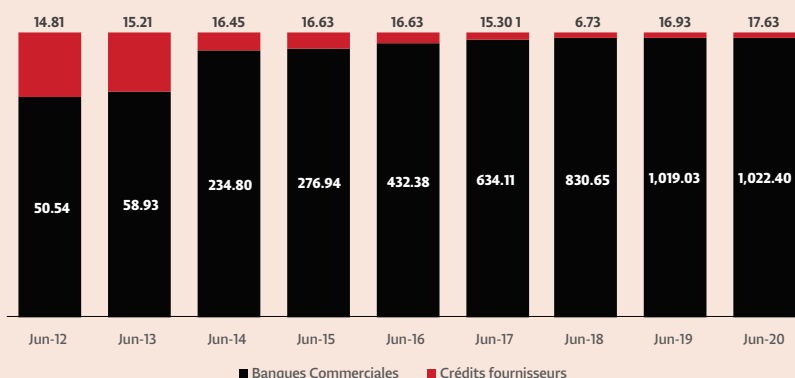
La dette extérieure du secteur privé

La dette extérieure du secteur privé est constituée de prêts obtenus au niveau international auprès de banques commerciales, d'émissions d'obligations souveraines internationales, de crédits de fournisseurs de biens et d'autres institutions financières telles que les compagnies d'assurance, les fonds de pension. Ces catégories de prêts constituent la composante de la dette commerciale du total des prêts extérieurs. **Les prêts des banques commerciales ont augmenté de manière substantielle, passant de 50,4 milliards de KES en 2012 à 1,02 milliard de KES en 2020**, passant de 77 % du total des crédits privés extérieurs en 2012 à 98 % en 2020. Le crédit des fournisseurs a augmenté progressivement, passant de 14,8 milliards de KES en 2012 à 17,6 milliards de KES, réduisant ainsi la part du crédit privé externe total de 23 % en 2012 à 2 % en 2020. Parmi les principales banques commerciales qui ont accordé des crédits au Kenya figurent la Banque de Développement de la Chine, Citigroup Global Markets, Groupe des Banques d'Erste, First Mercantile Securities Corporation, Société Générale, Standard Bank Limited UK et Trade & Développement Bank.¹⁷



Au fil des ans, la composition de la dette extérieure a évolué, la préférence pour les prêts concessionnels diminuant au profit des prêts commerciaux. La proportion de prêts concessionnels est passée de 92 % en 2012 à 69 % en 2020, tandis que les prêts commerciaux ont augmenté de 7 % en 2012 à 31 % en 2020. L'accroissement drastique des prêts commerciaux est attribué au changement de statut du Kenya, qui est passé de pays à faible revenu à pays à revenu moyen inférieur, à la suite de la refonte des comptes nationaux par le Bureau national des statistiques du Kenya, qui a changé l'année de base de 2001 à 2009.¹⁸ En outre, le changement de régime politique a contribué à l'accumulation accrue de prêts commerciaux, le gouvernement en place ayant cherché des ressources sans conditions pour financer divers projets dans le cadre du "Big 4 Agenda".¹⁹

Illustration 5 : La composition du crédit privé externe du Kenya en milliards de KES



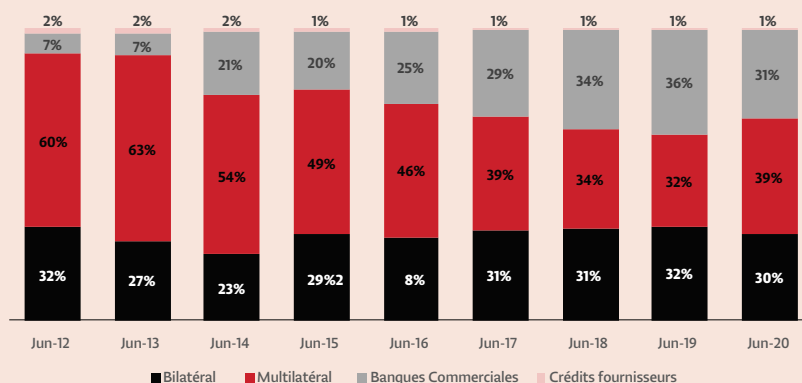
Source: National Treasury

Ce changement de statut a empêché le Kenya d'avoir accès aux prêts concessionnels destinés aux pays à faible revenu, le poussant à recourir aux emprunts commerciaux.²⁰ C'est ainsi que le pays a émis sa première euro-obligation en juin 2014, qui a permis de lever 280 milliards de KES, puis d'autres euro-obligations en 2018, 2019 et 2021, ce qui a entraîné une accumulation accrue d'emprunts commerciaux, comme le montre le graphique ci-dessous.²¹ Certaines des plus grandes sociétés financières du monde constituent les différents détenteurs du portefeuille de Eurobond en circulation du Kenya, d'une valeur de 7,1 milliards de dollar américain. Il s'agit notamment de Black Rock, qui détient la participation la plus importante, estimée à 198,8 millions de dollar US, JP Morgan (112,1 millions de US), Aberdeen Standard Investments (65,7 millions de dollar US), UBS (61,1 millions de dollar US), HSBC (49,1 millions de dollar US), Legal and General (28,1 millions de dollar US) et Goldman Sachs (2,5 millions de dollar US).

La dette intérieure du secteur privé

Le crédit privé de source domestique comprend des instruments de dette tels que les bons du trésor, les obligations du trésor et les avances des banques commerciales, entre autres sources. Les bons du trésor sont des titres de créance nationaux à court terme dont les échéances sont de 91, 182 ou 364 jours, tandis que les obligations du trésor sont des instruments de créance nationaux à moyen et long terme dont les échéances vont de 1 à 30 ans.²² L'émission d'un plus grand nombre de bons du trésor permet de réduire la vulnérabilité au risque de taux d'intérêt, qui se produit lorsque la hausse des taux d'intérêt du marché entraîne une baisse du prix des obligations à taux fixe. D'autre part, l'émission d'un plus grand nombre de bons du trésor contribue à réduire la vulnérabilité au risque de refinancement, qui est élevé lorsqu'il y a un accroissement de la proportion de la dette arrivant à échéance en un an.²³ En tant que telle, la composition de la dette intérieure, qui au cours de la dernière décennie a été composée d'un plus grand nombre d'obligations du trésor dans un

Illustration 6 : La composition de la dette extérieure du Kenya

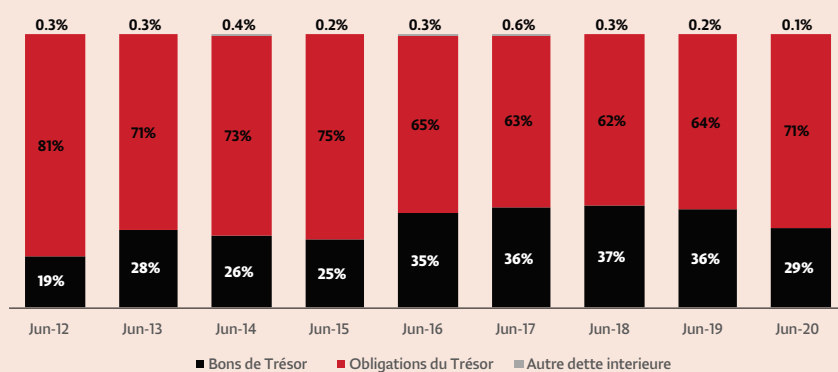


Source: National Treasury

rapport de 70 :30, s'est avérée être une bonne stratégie d'endettement pour réduire les risques de refinancement.²⁴ Au fil des ans, les emprunts nationaux ont augmenté de manière significative, passant de 0,8 billion en 2012 à 3,1 billions en 2020, les obligations du trésor représentant 71% et les bons du trésor 29 % en juin 2020.²⁵

Plus de la moitié de la dette intérieure, 51,4 %, est détenue par les banques commerciales, suivies par les fonds de pension, 30,7 %, et les compagnies d'assurance, 6,7 %, comme le montre le tableau ci-dessous.²⁶ La détention accrue de la dette intérieure par le gouvernement est une source de susceptibilité à l'éviction du secteur privé, ce qui entraîne une baisse des investissements et, par conséquent, une instabilité du marché financier.²⁷

Illustration 7 : La composition de la dette intérieure du Kenya



Source: National Treasury

Tableau 1 : Le crédit intérieur par détenteur en %

Support	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Banques commerciales	48.0	49.9	48.1	51.4	51.1	54.1	51.1	50.8	54.0
CBK	5.5	3.7	5.1	4.5	5.5	2.6	4.5	3.9	4.0
Non-banques	46.5	46.3	46.8	44.1	43.4	43.3	44.4	45.3	42.0

SECTION 3

“

Entre 2006 et 2020, on a assisté à un changement dans le portefeuille des créanciers, la plupart des pays africains délaissant les prêts concessionnels offerts par les créanciers multilatéraux et ceux du Club de Paris au profit de créanciers privés et de créanciers hors Club de Paris, principalement la Chine.

SECTION 3 : LA DETTE DU SECTEUR PRIVÉ ET LA JUSTICE FISCALE AU KENYA



3.0 Le contexte de l'obtention par l'Afrique d'une dette auprès de créanciers privés

L'expérience kényane reflète celle d'autres pays d'Afrique subsaharienne. Le niveau de la réserve de la dette publique des pays d'Afrique subsaharienne a augmenté au cours de la dernière décennie en raison de l'accroissement des emprunts.²⁸ Au départ, les pays africains empruntent en grande partie auprès de créanciers bilatéraux - créanciers officiels du Club de Paris et de sources multilatérales. **Entre 2006 et 2020, on a assisté à un changement dans le portefeuille des créanciers, la plupart des pays africains délaissant les prêts concessionnels offerts par les créanciers multilatéraux et ceux du Club de Paris au profit de créanciers privés et de créanciers hors Club de Paris, principalement la Chine.**²⁹ Parmi les pays éligibles au DSSI - en grande partie des États africains - la proportion de la dette due aux créanciers bilatéraux est passée de 28% en 2006 à 10% du PIB en 2020, tandis que celle due aux créanciers multilatéraux a diminué de 55% à 48% du PIB au cours de la même période. Les États africains ont augmenté leurs emprunts auprès de créanciers privés, notamment par le biais d'euro-obligations. En conséquence, la part des euro-obligations aux créanciers privés est passée de 3% en 2006 à 11% en 2020.³⁰ Cette évolution des emprunts est nécessitée par divers facteurs, surtout l'impossibilité pour certains pays d'accéder à des prêts concessionnels, un examen moins minutieux de l'utilisation des fonds empruntés aux créanciers privés et des conditions moins strictes pour ces prêts par rapport aux prêts des créanciers multilatéraux et du Club de Paris. Les émissions d'obligations par les pays africains sont passées de 67 milliards de dollars US en 2012 à 179 milliards de dollars US en 2020.³¹ Le Kenya a émis des euro-obligations pour un montant de 2 milliards de dollars US en 2014, 2 milliards de dollars US en 2018, 2,1 milliards de dollars US en 2019 et 1 milliard de dollars américain en 2021.³² Le FMI note qu'en 2020, les euro-obligations et les prêts syndiqués représentaient respectivement 70% et 27% de la dette commerciale du Kenya³³

3.1 Les Implications de la dette du secteur privé sur la justice fiscale

La tendance croissante des États africains à emprunter auprès de créanciers privés a entraîné diverses répercussions sur ces juridictions, notamment en alimentant l'injustice fiscale.³⁴ Pour tenter de financer le remboursement de la dette, les gouvernements ont eu recours à la réforme des politiques fiscales afin de collecter davantage de recettes.³⁵ Par exemple, le Kenya a lancé diverses réformes fiscales - introduction d'une taxe sur les services numériques, élargissement de la tranche d'imposition du revenu résidentiel, introduction de nouveaux taux de TVA pour certains produits et restructuration des tranches d'imposition du revenu.³⁶ Ces réformes n'étaient pas nécessairement progressives. Elles ont accentué les inégalités en augmentant la charge des contribuables et en réduisant le niveau de revenu disponible, notamment pour les pauvres. De plus, le produit des impôts a été de plus en plus utilisé pour le service de la dette au lieu de financer les services publics vitaux comme il se doit. Cela a pour effet de ralentir la production économique et de réduire les recettes fiscales à long terme, car peu d'investissements sont réalisés dans le pays pour encourager la croissance économique.

Une recherche de la Banque africaine de développement, qui a utilisé des expériences de contrôle synthétique pour mener une analyse comparative d'études de cas afin d'évaluer les implications des euro-obligations, note que les émissions d'euro-obligations ont possiblement conduit à

une accélération de 13% des ratios dette/PIB dix ans après l'émission, par rapport au scénario contrefactuel sans émission.³⁷ Au Kenya, les implications de la dette acquise auprès de créanciers du secteur privé sur la viabilité de la dette et le développement économique ont été variées. Certaines d'entre elles sont présentées ci-dessous.

Les conditions d'emprunt plus coûteuses offertes par les créanciers privés

Les créanciers privés offrent ordinairement des prêts à des taux d'intérêt plus élevés que les autres créanciers. Les dettes contractées auprès de créanciers multilatéraux et de certains créanciers bilatéraux sont normalement assorties de conditions concessionnelles, c'est-à-dire inférieures aux taux d'intérêt du marché. Selon le trésor national, il n'y a pas de période où l'intérêt moyen pour les nouveaux prêts extérieurs a dépassé 4%. Le ministère indique pareillement que les conditions d'emprunt pour les nouveaux prêts extérieurs sont hautement concessionnelles.³⁸ Ceci est illustré dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Le taux d'intérêt moyens pour les nouveaux engagements de prêts extérieurs

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Le taux d'intérêt moyen (%)	2.6	2.5	2.6	2.6	3.9	3.9	0.5	2.1

Source : National Treasury

Cependant, les taux d'intérêt des euro-obligations (une source majeure de dette du secteur privé) émises par le Kenya sont plus élevés que ceux d'autres prêts externes, car les obligations sont affectées par les conditions du marché, y compris les fluctuations monétaires. Les taux d'intérêt plus élevés sont indiqués dans le tableau ci-dessous. **Les mauvaises notes de crédit des États africains et la perception d'un risque élevé contribuent également à la hausse des taux d'intérêt des obligations.**³⁹

Tableau 3 : Le taux d'intérêt des euro-obligations émises par le Kenya

Année	Obligation	Taux d'intérêt (%)
2014	Eurobond A (0,5 milliard de dollars américain)	5.875
	Eurobond B(1,5 milliard de dollars américain)	6.875
2018	Eurobond A (1 milliard de dollars américain)	7.25
	Eurobond A (1 milliard de dollars américain)	8.25
2019	Eurobond A (900 millions de dollars américain)	7
	Eurobond A (1,2 milliard de dollars américain)	8
2021	Eurobond (1 milliard de dollars américain)	6.3

Source : L'Institut des affaires économiques, Business Daily

Concernant les créanciers du secteur privé national, les taux d'intérêt des bons du trésor sont également élevés et attrayants pour les institutions financières et non financières locales. Cela implique que le gouvernement doit effectuer des remboursements plus élevés, au-delà des taux du marché, lorsque les bons du trésor arrivent à échéance.

Tableau 4 : Le taux d'intérêt moyen des bons du trésor

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Av. Intérêt pour un billet de 91 jours	9.8	8.2	7.1	8.3	7.7	6.8	6.7	6.7
Av. Intérêt pour un billet de T de 182 jours	10.5	11.3	9.2	10.3	9.6	7.6	7.4	7.3
Av. Intérêt pour un billet de 364 jours	10.6	11.0	10.7	10.9	10.5	9.0	8.2	8.4

Source : les rapports annuels du National Treasury sur la dette publique

Des taux d'intérêt plus élevés entraînent une hausse des coûts du service de la dette. Au Kenya, depuis 2015, les paiements d'intérêts pour les prêts commerciaux (qui proviennent pour la plupart de créanciers privés) ont constitué une part plus importante des paiements d'intérêts globaux aux créanciers extérieurs. Cette situation est illustrée dans le graphique 5 ci-dessous. Aussi, les paiements d'intérêts aux créanciers privés ont augmenté depuis 2012. En 2020, alors qu'il y avait une augmentation générale des paiements d'intérêts sur les prêts des créanciers extérieurs, l'augmentation (20%) des paiements d'intérêts envers les créanciers commerciaux était plus importante que celle des paiements aux autres créanciers. Cela s'est produit alors que le pays était confronté aux impacts économiques négatifs de la pandémie de Covid-19. Dans l'ensemble, des taux d'intérêt plus élevés se traduisent par un coût élevé du service de la dette. De ce fait, **davantage de recettes fiscales sont consacrées au service de la dette, alors qu'il ne reste que peu de ressources pour financer les services publics.**

Les périodes courtes d'échéance de la dette commerciale

Les prêts des créanciers privés ont des échéances courtes par rapport aux avances des autres créanciers. De la sorte, les gouvernements disposent d'une période plus courte pour utiliser les fonds coûteux avant de commencer à payer les intérêts des prêts. Cette période n'est normalement pas suffisante pour que les investissements liés aux prêts stimulent la croissance économique. Les données du Trésor national (présentées dans le tableau 5) indiquent alors que les prêts externes de tous les créanciers ont une période d'échéance plus longue que certaines dettes du secteur privé (principalement les euro- obligations).

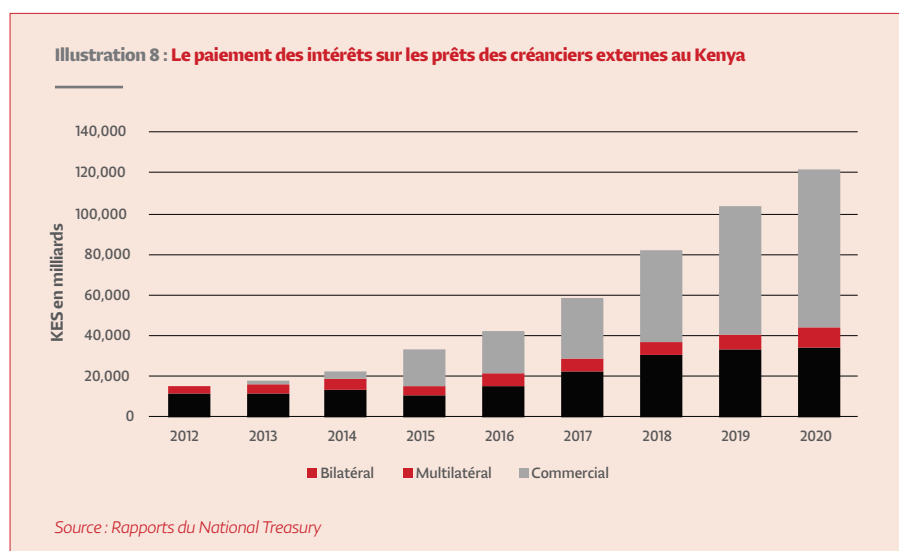
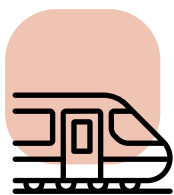


Tableau 5 : Les conditions moyennes des nouveaux prêts extérieurs au Kenya

Conditions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Échéance moyenne (années)	18.1	21.0	20.3	17.6	20.8	15.3	26.2	23.3
Période de grâce (années)	6.2	6.4	6.2	4.5	10.3	5.6	7.4	7.4

Source : Le rapport annuel du National Treasury sur la dette publique

Comme le montre le tableau ci-dessous, la plupart des euro-obligations (une source majeure de dette du secteur privé) émises par le Kenya ont des périodes de maturité plus courtes, allant jusqu'à 5 ans. Cela ne correspond pas aux conditions offertes par certains prêteurs, par exemple le FMI, qui accorde des prêts avec une période de grâce de cinq ans et une période de remboursement de 30 ans.⁴² Les courtes périodes de maturité sont périlleuses pour les pays africains, y compris pour le Kenya, qui a emprunté des prêts à court et moyen terme pour financer des mégaprojets d'infrastructure à long terme.⁴³ On peut faire valoir que le gouvernement emprunte pour stimuler la croissance économique et le développement, ce qui se traduirait en fin de compte par une augmentation des recettes fiscales. Cependant, la plupart des prêts commerciaux acquis par le



Cependant, la plupart des prêts commerciaux acquis par le gouvernement depuis 2012 ont été largement investis dans de grands projets d'infrastructure (routes et chemins de fer) et dans la production d'énergie, des projets qui mettent plus de temps à produire des retours sociaux et économiques directs

gouvernement depuis 2012 ont été largement investis dans de grands projets d'infrastructure (routes et chemins de fer) et dans la production d'énergie, des projets qui mettent plus de temps à produire des retours sociaux et économiques directs.⁴⁴ Ainsi, de plus en plus, les prêts de ces créanciers ont une tendance à arriver à échéance bien avant que les bénéficiaires ne soient perçus et que le gouvernement ait dû commencer à rembourser les prêts. Cela a largement grevé l'espace fiscal, car les investissements liés aux prêts n'ont contribué qu'à une augmentation marginale de l'assiette fiscale et donc du potentiel de collecte de recettes.

Tableau 6 : La période d'échéance des euro-obligations émises par le Kenya

Année	Obligation	Maturité (années)
2014	Eurobond A (0,5 milliard de dollars US)	5
	Eurobond B (1,5 milliard de dollars US)	10
2018	Eurobond A (1 milliard de dollars US)	10
	Eurobond A (1 milliard de dollars US)	30
2019	Eurobond A (900 millions de dollars US)	7
	Eurobond A (1,2 milliard de dollars US)	12
2021	Eurobond (1 milliard de dollars US)	12

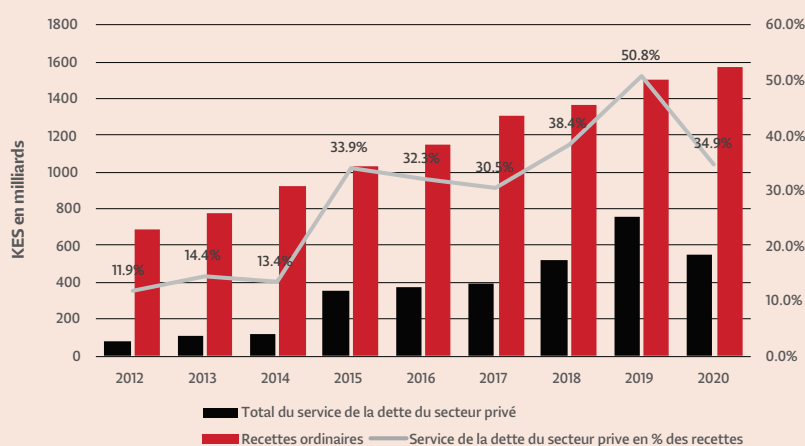
Source : L'Institut des affaires économiques, Business Daily

Le Service de la dette du secteur privé évinçant les dépenses publiques en faveur des pauvres

Des études ont montré que l'accroissement de l'encours de la dette et des obligations de service/remboursement a pour effet d'évincer les dépenses de développement, les recettes publiques étant détournées vers le remboursement de la dette. L'effet négatif est plus important pour le service de la dette contractée auprès de créanciers commerciaux (essentiellement des créanciers du secteur privé), étant donné qu'elle est plus coûteuse, comme expliqué (dans la section ci-dessus). Comme l'illustre le graphique 6, la proportion des recettes fiscales utilisées pour le service de la dette a augmenté. Cela implique que **les recettes fiscales sont de plus en plus détournées du financement des dépenses de l'État pour ses citoyens vers le remboursement des emprunts contractés auprès des créanciers**. En 2019, la moitié (761,4 milliards de KES) des recettes fiscales de l'état ont été utilisées pour le service de la dette auprès de créanciers privés locaux et extérieurs. Le service de la dette du secteur privé continue de peser sur le Kenya, qui est déjà aux prises avec le défi de la mobilisation des recettes intérieures.⁴⁶ Comme le montre l'illustration 7 ci-dessous, les coûts élevés du service de la dette du secteur privé ont de plus en plus limité les dépenses dans les secteurs pro-pauvres du Kenya – la santé, l'éducation, l'agriculture et la protection sociale. Notamment, le service de la dette du secteur privé a dépassé les dépenses du Kenya en faveur des pauvres en 2019 (voir l'illustration 7). Le gouvernement n'a pas non plus été en mesure de fournir un soutien/financement budgétaire supplémentaire pour répondre aux besoins sectoriels croissants qui découlent de changements tels que la croissance démographique et le changement climatique. En tant que tel, le sous-financement continue de paralyser le niveau d'accès et la qualité des services publics clés tels que la santé et l'éducation et, d'une manière générale, sape/ralentit la croissance générale de l'économie.

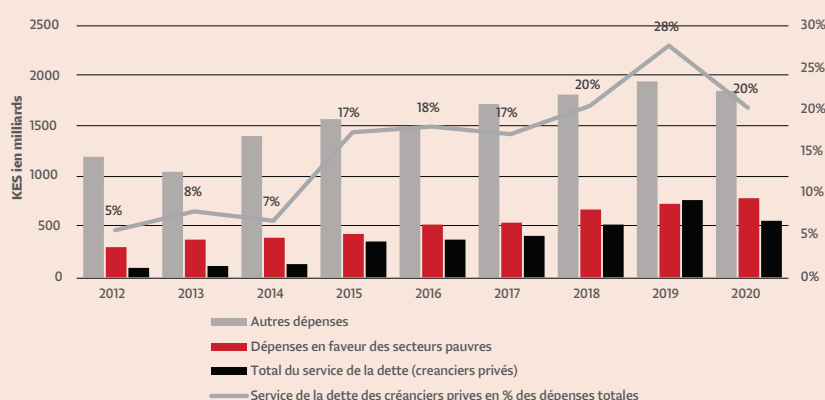
En 2020, le gouvernement a utilisé 548,41 milliards pour le service de la dette du secteur privé, ce qui représente le double de l'allocation au secteur de la santé (247 milliards de KES) au cours de la même période.⁴⁷ Ces montants du service de la dette auraient pu être utilisés pour améliorer les interventions de la réponse Covid-19 dans le pays, comme les centres d'isolement, les équipements respiratoires, les EPI et l'embauche d'agents de santé supplémentaires. Selon Jubilee Debt Campaign UK, l'argent utilisé par les pays en développement pour le service de la dette du secteur privé pendant la pandémie aurait été suffisant pour acheter des vaccins Covid-19 pour 6,3 milliards de personnes, avec plus de 133 milliards de dollars restants pour financer les soins de santé et l'annulation de la dette.⁴⁸

Illustration 9 : Le service de la dette du secteur privé au Kenya en proportion des revenus



Source : Rapports du National Treasury

Illustration 10 : Le service de la dette des créanciers privés par rapport aux autres dépenses



Source : Rapports du National Treasury

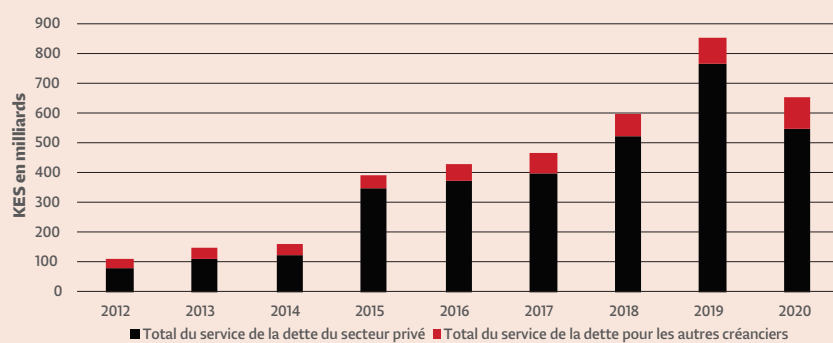
Le secret de la dette du secteur privé limite la transparence et la responsabilité

La transparence des données sur la dette publique est importante pour assurer une gestion prudente de la dette publique. Elle favorise la responsabilisation et l'amélioration des notations de crédit, réduit le coût des emprunts extérieurs et attire les investisseurs (car les investisseurs préfèrent les pays où ils connaissent le stock et la composition de la dette⁴⁹). Pourtant, il existe une opacité notable favorisée par les créanciers privés dans la situation de la dette publique du Kenya. **Les emprunts contractés auprès de créanciers privés sont entourés de secret et de complexité.** Ces instruments de la dette axés sur le secteur privé, en particulier les euro-obligations, sont caractérisés par une grande discrétion et un contrôle limité de leur utilisation.⁵⁰ Cela ouvre la voie à la corruption et à la mauvaise gestion des fonds empruntés aux dépens du public (citoyens) qui est responsable du remboursement de la dette acquise. Par exemple, il y a eu plusieurs allégations de corruption concernant les euro-obligations émises par le Kenya.⁵¹ De même, l'utilisation des prêts obtenus grâce à l'émission d'euro-obligations par le Kenya en 2014 reste encore discutible.⁵² Le secret entourant l'obtention de ces prêts confère aux créanciers privés un pouvoir énorme sur les pays en développement. En outre, la nature opaque de la dette du secteur privé peut retarder et compliquer la restructuration de la dette.

La souveraineté autour de la dette du secteur privé

Comme d'autres créanciers, **les acteurs du secteur privé qui contribuent au portefeuille de la dette publique du pays exercent une influence considérable sur le gouvernement, en raison des accords et des conditionnalités qui accompagnent le financement qu'ils fournissent.** Cela

Illustration 11 : Le service total de la dette intérieure et extérieure par type de créancier (en milliards de KES)



Source: National Treasury

peut être déduit du cadre juridique et institutionnel du Kenya en matière de finances publiques, qui donne la priorité à la dette publique sur les autres engagements budgétaires.⁵³ Dans d'autres termes, le Kenya est obligé de payer sa dette (par le biais du Consolidated Funds Service) avant de dépenser de l'argent pour d'autres fonctions gouvernementales, y compris la prestation de services. Cela laisse peu de revenus pour les dépenses liées aux services. Comme le montre l'illustration ci-dessous, le service de la dette du secteur privé constitue la plus grande part du service total de la dette. De même, les créanciers privés ont plus de contrôle sur les décisions prises par le Kenya concernant sa dette.

Ce contrôle a été évident pendant la pandémie de Covid-19, car les pays endettés, dont le Kenya, ont dû continuer à rembourser la dette du secteur privé dans un contexte de dégradation des conditions économiques. Les pays endettés auprès de créanciers privés ont été détournés de demander une suspension ou un allègement du service de la dette, au risque de voir leur cote de crédit baisser.⁵⁴ Les pays ont donc dû renoncer aux initiatives qui leur auraient été bénéfiques pendant la pandémie et ont choisi de continuer à assurer le service de la dette - ce qui a encore grevé leurs ressources disponibles. Le Kenya, par exemple, a hésité à demander un allègement de sa dette à ses créanciers privés.⁵⁵ Alors même que le FMI offrait des prêts aux pays pour les aider à atténuer les effets de la Covid-19, 194 milliards de dollars (47,3 % des prêts) ont été détournés pour rembourser la dette due aux créanciers privés.⁵⁶ Cela illustre le niveau de contrôle que les créanciers privés exercent sur les pays qui leur sont redevables.

La participation publique limitée à la dette du secteur privé

Une gestion prudente de la dette exige l'implication et la participation de diverses parties prenantes dans les décisions relatives à la dette. Cependant, il n'existe pas de cadre inclusif et élaboré qui guide la participation des citoyens et des autres acteurs non étatiques dans les décisions relatives à l'acquisition de la dette des créanciers du secteur privé (y compris les décisions relatives à l'acquisition de la dette et à l'utilité des fonds empruntés). En tant que telle, la dette du secteur privé continue de renforcer le secret et la déresponsabilisation des citoyens dans la gestion de la dette publique. De plus, contrairement à la dette des créanciers multilatéraux et bilatéraux du Club de Paris, il n'existe pas de cadre élaboré qui guide l'allègement/la restructuration. La restructuration de la dette des créanciers privés est complexe en raison des lacunes des accords contractuels, comme l'absence de clauses d'action collective renforcées, l'absence de dispositions de la restructuration pour les paiements d'intérêts et l'utilisation de certains instruments de garantie.⁵⁷ Par exemple, pendant la pandémie de Covid-19, les créanciers privés se sont montrés indifférents à l'idée d'offrir un allègement du service de la dette aux économies en développement, même après l'accord du G20 sur l'initiative de suspension du service de la dette en 2020.⁵⁸ Les pays en développement ont donc dû continuer à assurer le service de la dette pour les créanciers privés, alors que les conditions économiques étaient défavorables dans le monde entier en raison de la pandémie de Covid-19. Cette situation a mis à rude épreuve les ressources limitées des économies en développement qui étaient censées être utilisées pour protéger les citoyens des effets de la Covid-19.

Les investissements du crédit du secteur privé sont détournés des secteurs favorables aux pauvres.

Bien qu'il existe peu d'informations sur l'utilité des fonds empruntés auprès de créanciers privés, les données disponibles indiquent que certains de ces fonds sont davantage utilisés dans des secteurs économiques tels que le développement des infrastructures et de l'énergie que dans des secteurs tels que la santé, l'éducation et la protection sociale.⁵⁹ Ce financement biaisé limite l'adhésion et la réalisation des engagements mondiaux. Par exemple, le Kenya n'a pas respecté la déclaration d'Abuja d'allouer 15% de son budget au secteur de la santé⁶⁰, et n'a pas encore consacré 6% de son PIB à l'éducation, conformément à l'engagement du Partenariat mondial pour l'éducation.⁶¹ Le produit des euro-obligations a été utilisé pour financer les dépenses de développement et rembourser d'autres dettes. Par exemple, l'argent des euro-obligations émises par le Kenya en 2014 et 2018 a été utilisé pour rembourser respectivement 53,2 milliards de KES de prêts syndiqués et 75 milliards de KES de prêts.⁶² Il est également rapporté que les euro-obligations ont été utilisées pour d'autres dépenses budgétaires, bien que les détails exacts n'aient pas été divulgués. Il existe notamment des lacunes dans les informations relatives à la dette du secteur privé qui limitent l'analyse rigoureuse de l'utilisation des ressources collectées par le biais de prêts privés.

La dette du secteur privé limite la sensibilité des finances publiques aux questions de genre.

Les décisions en matière de dépenses publiques et les systèmes de la gestion des finances publiques qui les sous-tendent peuvent avoir un impact très différent sur les résultats économiques et sociaux des deux sexes. Les hommes et les femmes ont généralement des modes de travail et de subsistance différents, des niveaux d'éducation et de compétences inégaux, de grandes divergences dans les niveaux de possession d'actifs et d'accès aux ressources, des niveaux différents d'expression et de la participation à la vie publique, et des hypothèses différentes de responsabilités ménagères.⁶³ Il est donc nécessaire d'avoir des dépenses publiques ciblées qui réduisent les inégalités structurelles, notamment pour améliorer la position des femmes dans la société. Il faut davantage de dépenses publiques sensibles au genre, y compris des dépenses délibérées pour des mesures spécifiques liées au genre pour l'égalité des chances et des services publics qui réduisent les charges sexuées du travail non rémunéré et renforcent les services principalement utilisés par les femmes.

Les gouvernements se sont engagés à fournir les services prévus par les Objectifs de développement durable (ODD), tels que la santé, l'éducation et la justice, et à mettre fin aux inégalités entre les sexes.

Le financement des services essentiels devient difficile dans une situation où le gouvernement doit rembourser des prêts commerciaux coûteux dont la dette du secteur privé représente une part importante. Par exemple, le service des dettes commerciales détourne les ressources de programmes essentiels tels que la fourniture de serviettes hygiéniques pour maintenir les filles à l'école, les soins de santé universels pour les femmes enceintes et allaitantes, l'approvisionnement gratuit en eau dans les zones d'habitat informel/ASAL (zones arides), les subventions et les prêts pour les entreprises féminines, et la construction de davantage d'internats pour promouvoir l'éducation des filles. L'illustration 12 montre une comparaison entre ce que le gouvernement dépense pour les programmes liés au genre et à l'égalité des chances et le service de la dette privée sur trois ans. Les programmes spécifiques au genre comprennent les allocations à la commission nationale pour le genre et l'égalité, l'autonomisation économique des femmes et les programmes de santé et d'éducation renforçant l'équité. De toute évidence, des ressources substantielles sont consacrées au service de la dette, ce qui réduit ce qui est disponible pour les dépenses dans les programmes qui renforcent l'équité entre les sexes.

Néanmoins, **les femmes sont plus touchées que les hommes par la dette publique et les obligations de remboursement qui y sont liées.**⁶⁴ Les femmes sont les principales responsables des soins et, par conséquent, une pénurie de soins de la santé de base et d'autres services sociaux les amène souvent à assumer la charge supplémentaire de s'occuper des jeunes, des malades et des personnes âgées. Pour les jeunes femmes, cela se fait au détriment de leur éducation puisqu'elles sont obligées d'abandonner l'école pour s'occuper des enfants. De plus, les femmes sont les premières victimes de la réduction des budgets de la santé due à la mise en place par les gouvernements de mesures d'austérité et de politiques d'ajustement budgétaire, parce qu'elles sont, avec les enfants, les principales utilisatrices des établissements de la santé.⁶⁵ Étant donné que les femmes sont souvent marginalisées, exclues de la prise de décision à tous les niveaux



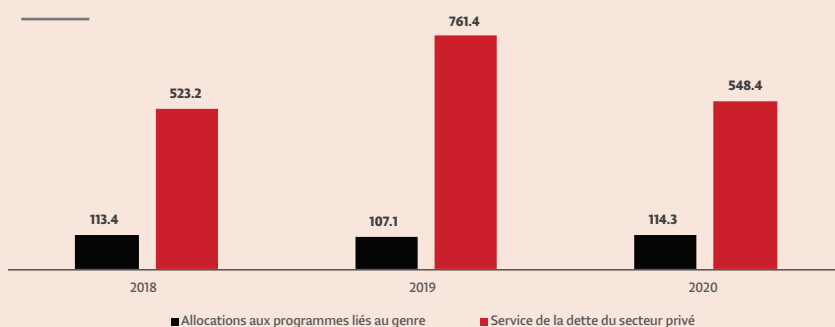
**TAX JUSTICE
NETWORK
AFRICA**



De plus, les femmes sont les premières victimes de la réduction des budgets de la santé due à la mise en place par les gouvernements de mesures d'austérité et de politiques d'ajustement budgétaire, parce qu'elles sont, avec les enfants, les principales utilisatrices des établissements de la santé.

et qu'elles n'ont pas de contrôle indépendant sur les ressources et les moyens de subsistance,⁶⁶ elles ont une tendance à souffrir le plus des mesures mises en place par le gouvernement pour augmenter les revenus afin de financer le remboursement de la dette, comme l'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée (qui entraîne une hausse des prix des produits de base). En un mot, les dettes du secteur privé exacerbent l'inégalité entre les sexes en privant les femmes des ressources et des possibilités d'apprendre, de gagner leur vie et de diriger pour égaler les hommes. Essentiellement, les obligations sans cesse croissantes de remboursement de la dette occasionnées par la coûteuse dette du secteur privé acquise par le gouvernement limitent les dépenses consacrées aux programmes de développement sensibles au genre. Cela limite le développement des moyens de subsistance des femmes, contrarie les efforts de réduction de la pauvreté et des inégalités, et retarde les progrès réalisés dans la promotion des droits de l'homme et la réalisation du développement durable pour tous.

Illustration 12 : Les allocations aux programmes liés au genre vs le service de la dette privée



*Source: National Treasury et le rapport du Auditor General. *Les budgets nationaux fournissent une image incomplète du financement de l'égalité des sexes au Kenya.*

La dette du secteur privé et les droits de l'homme

On ne saurait trop insister sur les implications de la dette publique acquise par le gouvernement pour la réalisation des droits de l'homme des citoyens en vertu du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et d'autres traités relatifs aux droits de l'homme. Lumina & Tamale (2021) notent que le fardeau excessif de la dette extérieure limite la réalisation des droits de l'homme et du développement dans les pays endettés en détournant les ressources destinées à la fourniture de services publics.⁶⁷ Le lourd fardeau de la dette extérieure, orchestré par la préférence pour les prêts commerciaux onéreux, a un impact négatif sur la réalisation des droits de l'homme et le développement dans les pays débiteurs, et ce de deux manières principales et interdépendantes :

- i) Par le détournement des ressources des services sociaux de base ; et
- ii) Par les conditions imposées par les créanciers commerciaux qui sapent l'appropriation par les pays des stratégies et des actifs de développement national.

Le détournement des ressources des services sociaux de base.

Les dettes acquises commercialement sont très coûteuses, parce qu'elles sont assorties de taux d'intérêt élevés et de périodes de remboursement plus courtes. Par conséquent, leur service détourne considérablement les ressources nationales limitées des programmes gouvernementaux qui fournissent des biens et services publics essentiels tels que l'éducation, la santé et la protection sociale. Cette situation limite à son tour la capacité des pays en développement à créer les conditions nécessaires à la réalisation des droits de l'homme et compromet leur développement.⁶⁸ Ainsi, certains droits de l'homme, surtout le droit à l'éducation, à la santé, à un logement adéquat, au travail et au développement, sont menacés/violés et, dans de nombreux pays en développement comme le Kenya, des millions de personnes sont confrontées à des conditions de vie plus difficiles. Néanmoins, les conditions que les pays emprunteurs doivent remplir avant de pouvoir bénéficier d'un allègement de la dette contraignent souvent les gouvernements à réduire davantage les dépenses consacrées aux services sociaux qui sont essentiels pour garantir les droits de l'homme.⁶⁹

Saper l'appropriation par le pays des stratégies et des actifs de développement national.

L'adaptation des stratégies nationales de développement par un pays est difficile dans une situation de forte dépendance à l'aide, et encore plus lorsque le pays est fortement endetté.

L'endettement chronique, rendu nécessaire par la préférence pour les prêts commerciaux coûteux à court terme, soumet les pays emprunteurs au contrôle des créanciers. Cela dégrade la capacité du pays endetté à déterminer et à poursuivre librement des politiques favorables à son développement, conformément à la Déclaration sur le Droit au Développement.⁷⁰ Cela limite l'impact des prêts sur le développement, par exemple en empêchant les transferts de technologie potentiels qui pourraient améliorer les capacités productives du pays et en limitant les ressources disponibles pour réaliser les droits de l'homme. De plus, les prêts commerciaux externes, en particulier ceux du secteur privé, sont assortis d'une transparence limitée des accords sur les conditions et les garanties, ce qui a des implications importantes pour une gouvernance responsable. Les conditions de prêt avec la Chine ont suscité des inquiétudes, alimentant des rumeurs non confirmées selon lesquelles le gouvernement aurait mis le port de Mombasa en garantie. Ces craintes ont été aggravées par une fuite d'un rapport de l'Auditeur général en 2018 suggérant que le Kenya avait mis en gage le port de Mombasa pour un prêt de 3,6 milliards de dollars de la Chine pour la construction de la voie ferrée à écartement standard (SGR) Mombasa-Nairobi.⁷¹ En outre, en excluant la participation des citoyens et d'autres acteurs non étatiques aux décisions relatives à la dette, la dette du secteur privé continue de limiter les citoyens dans l'exercice de leur souveraineté.⁷²

La dette intérieure du secteur privé évince les MPME et étouffe la croissance.

L'accroissement des emprunts du gouvernement auprès des banques locales, des compagnies d'assurance, des fonds de pension et par l'émission de bons du trésor et d'obligations a pour effet d'évincer l'investissement privé. Des recherches ont montré que l'accroissement des niveaux d'emprunt du gouvernement auprès des banques locales peut contribuer à la réduction du crédit disponible pour les micros, petites et moyennes entreprises (MPME).^{73,74} En raison des taux d'intérêt plus élevés⁷⁵ associés à l'encours de la dette publique du Kenya, les institutions financières et non financières locales offrent davantage de crédits au gouvernement par rapport aux montants qu'elles prêtent aux MPME. Comme le montre le tableau 7, on observe une tendance à la baisse de l'accès au crédit pour les MPME.⁷⁶ Dans l'ensemble, la dette intérieure du secteur privé a été considérée comme un frein aux prêts accordés aux MPME, bien que la baisse du montant des prêts puisse également être attribuée en partie à l'essor des plateformes de prêt mobiles et à la pandémie de Covid-19 qui a touché de nombreuses entreprises.

Tableau 7 : Les tailles moyennes des prêts aux MPME en millions de KES 2017 - 2020

Catégorie	Banques commerciales		Banques de microfinance	
	2017	2020	2017	2020
Micro	0.5	0.086	0.13	0.02
Petit	3.2	2.9	1.25	0.4
Moyen	14.4	7.7	4.27	4.5

Source : Données de l'enquête MSME, 2020

Les banques locales préfèrent également prêter au gouvernement car il est considéré comme un créancier à faible risque.⁷⁷ Cela a pour effet de ralentir la production économique car les entrepreneurs ne disposent pas d'investissements privés adéquats pour lancer ou dynamiser leurs entreprises. **Entre 2013 et 2020, le niveau d'accès au crédit pour le secteur privé et l'investissement privé a diminué de 12,4% à 7,3%.**⁷⁸ Au cours de cette période, on a constaté une augmentation de l'encours de la dette intérieure du pays. Cela illustre l'effet d'éviction des emprunts intérieurs du gouvernement.

3.2 S'attaquer au problème de la dette du secteur privé

Par suite de l'initiative de suspension du service de la dette mise en place par les pays du G20,⁷⁹ la société civile a pris l'initiative de rallier différents acteurs (institutions financières internationales, créanciers multilatéraux) afin que les créanciers privés proposent des programmes d'allègement



**TAX JUSTICE
NETWORK
AFRICA**

de la dette aux économies en développement.⁸⁰ Cette initiative intervient à un moment où les pays sont encore aux prises avec les effets de la COVID-19 qui a poussé de nombreux pays en développement à gonfler leurs stocks de dettes, en grande partie constitués de dettes du secteur privé. La dette du secteur privé se caractérise par des taux d'intérêt élevés et des périodes de remboursement courtes et, en tant que telle, attire des coûts de service de la dette élevés. **La réticence des créanciers du secteur privé à offrir des programmes d'allègement de la dette (notons qu'un seul créancier privé a participé au DSSI⁸¹) a eu pour conséquence que les pays ont alloué plus de ressources au service de la dette qu'à leurs budgets de développement.**⁸²

La tendance à l'augmentation de l'encours de la dette privée de nombreuses économies en développement appelle des discussions sur l'implication des créanciers privés dans la prévention des crises de la dette. Certaines des approches suggérées qui pourraient être utilisées pour impliquer les créanciers privés dans la prévention des crises de la dette comprennent

- i) Un code de conduite et
- ii) Des lignes de crédit conditionnelles.

Le code de conduite devrait constituer un élément d'une feuille de route définissant comment les débiteurs et les créanciers devraient coordonner la restructuration de la dette de manière à rétablir la viabilité de la dette d'un pays donné, tandis que l'objectif des lignes de crédit conditionnelles est de parer aux attaques spéculatives et de combler l'écart entre les engagements à court terme à l'étranger et les réserves de devises réelles.⁸³



SECTION 4

“

De plus, les obligations de remboursement associées à la dette du secteur privé ont incité le gouvernement à lancer des réformes des régimes fiscaux, telles que l'introduction de la taxe sur les services numériques et l'augmentation de la TVA sur les produits de base, augmentant ainsi le coût de la vie et aggravant les inégalités.

SECTION 4 : LA CONCLUSION ET LES RECOMMANDATIONS

4.0 Conclusion

Au cours de la dernière décennie, on a témoigné un accroissement exponentiel du portefeuille de la dette publique, l'encours de la dette ayant été multiplié par cinq. L'augmentation de l'acquisition de la dette est attribuable à l'accroissement continue des déficits budgétaires occasionnés par l'augmentation des dépenses pour le développement des infrastructures. L'accroissement des dépenses nécessaires, associée à un accès limité aux prêts concessionnels, a contraint le gouvernement à se tourner vers les prêteurs du secteur privé. Cependant, si la dette commerciale est assortie de conditions limitées, elle s'accompagne également de taux d'intérêt plus élevés et de périodes de remboursement plus courtes. Cela a entraîné une augmentation des coûts du service de la dette et une dégradation de la notation du pays, tout en augmentant son risque de surendettement.

L'accroissement de la dette du secteur privé a entraîné des répercussions négatives sur la réalisation du programme de développement du pays, la réalisation des droits humains fondamentaux universels et la promotion de l'égalité des sexes. Les lourdes obligations de remboursement résultant des taux d'intérêt élevés ont évincé les ressources des secteurs/services essentiels à la réduction de la pauvreté, à l'amélioration de l'égalité des sexes et à la promotion des droits de l'homme. Des secteurs tels que la santé, l'éducation, l'agriculture, l'eau et le logement ont été les plus touchés par la limitation des ressources. De plus, les obligations de remboursement associées à la dette du secteur privé ont incité le gouvernement à lancer des réformes des régimes fiscaux, telles que l'introduction de la taxe sur les services numériques et l'augmentation de la TVA sur les produits de base, augmentant ainsi le coût de la vie et aggravant les inégalités. De surcroît, la dette privée intérieure a réduit les investissements du secteur privé et étouffé la croissance économique, puisque le secteur privé doit entrer en concurrence avec le gouvernement pour obtenir les prêts disponibles localement.

4.1 Les recommandations

Consciente de ces implications, l'étude met en avant les recommandations suivantes pour la gestion de la dette du secteur privé.

- 1. Mettre les créanciers du secteur privé au défi de reconnaître leur rôle dans l'insoutenable de la dette au Kenya.** Plaider et encourager les acteurs du secteur privé à poursuivre des accords de dette plus ouverts et plus responsables avec le gouvernement. Mettre le secteur privé au défi de reconnaître sa contribution au problème de la dette publique du pays et d'envisager de proposer des programmes d'allègement de la dette pour le redressement post-Covid-19 et d'élargir l'espace fiscal pour les dépenses du gouvernement dans les biens et services publics essentiels.
- 2. Encourager le gouvernement du Kenya à rechercher davantage de possibilités de restructuration de la dette auprès des créanciers privés.** Une restructuration rapide contribuera à minimiser les pressions budgétaires et à offrir un répit, tout en levant les incertitudes liées aux obligations de remboursement.
- 3. Encourager le gouvernement du Kenya à poursuivre des approches proactives de gestion de la dette** avec les créanciers privés, par exemple en établissant un profil de la dette qui remplace les dettes existantes par une nouvelle dette avec une devise ou un profil

d'échéance différent.

4. **Les acteurs étatiques et non étatiques doivent faire pression pour l'opérationnalisation de lois et de politiques sur la transparence et l'accès à l'information concernant la dette publique, y compris celle du secteur privé.** Cela implique de plaider pour des dispositions exigeant des conditions de divulgation complètes jointes aux contrats de dette, afin de permettre aux créanciers et aux agences de notation de comprendre les problèmes de viabilité de la dette des emprunteurs, de fixer le prix exact des instruments de dette et d'estimer la comparabilité du traitement en cas de restructuration de la dette. Il est essentiel de disposer d'informations précises sur les dettes contractées, y compris la dette privée à court terme.
5. **Le Kenya doit poursuivre la rationalisation de la politique fiscale afin d'optimiser la collecte des recettes.** L'élargissement de l'assiette fiscale contribuera à réduire les déficits budgétaires, à compléter les efforts de restructuration de la dette et à améliorer les perspectives de viabilité de la dette du pays. Pour garantir l'équité tout en cherchant à accroître l'assiette fiscale, le Kenya devrait adopter une politique fiscale plus progressive, en augmentant par exemple l'impôt sur la fortune/la propriété et l'impôt sur les plus-values, tout en éliminant l'évasion fiscale.
6. **Soutenir et encourager les acteurs non étatiques à améliorer les connaissances des citoyens sur leur rôle dans la gestion de la dette et des finances publiques.** Lorsque les citoyens jouent un rôle actif en exigeant la transparence et la responsabilité, notamment en participant aux processus décisionnels, la qualité de la gouvernance s'en trouve améliorée. Les principes de la gouvernance participative devraient être appliqués à l'acquisition de crédits dans le secteur privé.
7. **Soutenir le gouvernement du Kenya pour renforcer sa capacité à mettre en œuvre une politique efficace de gestion de la dette.** Cette stratégie de gestion de la dette devrait inclure des aspects tels que l'élaboration de stratégies, les questions institutionnelles, les questions juridiques, la coordination, l'enregistrement et la canalisation des flux d'informations pour les opérations et la prise de décision.
8. **Plaider pour que le G20, le FMI, la Banque mondiale et l'ONU élaborent un cadre permettant de gagner du temps (reconduction négociée des crédits des banques privées) pour que des analyses de durabilité appropriées soient effectuées pays par pays.** Il devrait également y avoir une exploration pour évaluer dans quelle mesure les emprunts contribuent au développement durable.
9. **Promouvoir les réformes économiques structurelles et l'assainissement budgétaire au Kenya.** Les réformes structurelles seront essentielles pour éviter le défaut souverain des pays dont le taux d'endettement est élevé.
10. **Plaider en faveur de l'inclusion de clauses d'urgence dans les contrats de dette privée qui permettent l'extension automatique des échéances en cas de crise** de liquidité aiguë résultant de chocs externes, hors du contrôle des pays débiteurs, tels qu'une forte baisse des termes de l'échange ou un retrait soudain des capitaux étrangers en raison de la contagion.

Références

- 1 The Constitution of Kenya, 2010. <https://www.klrc.go.ke/index.php/constitution-of-kenya/149-chapter-twelve-public-finance/part-3-revenue-raising-powers-and-the-public-debt/383-214-public-debt>
- 2 Kibui, P. (2009). The Impact of External Debt on Public Investment and Economic Growth. University of Nairobi. [http://erepository.uonbi.ac.ke/bitstream/handle/11295/5187/Kibui,%20Polly_The%20impact%20of%20external%20debt%20on%20public%20investment%20and%20economic%20growth%20in%20kenya%20\(1970%20-%202007\).pdf?sequence=1](http://erepository.uonbi.ac.ke/bitstream/handle/11295/5187/Kibui,%20Polly_The%20impact%20of%20external%20debt%20on%20public%20investment%20and%20economic%20growth%20in%20kenya%20(1970%20-%202007).pdf?sequence=1)
- 3 Kinuthia, J. & Rugo, A. (2020). The State of Kenya's Public Debt: the thin line between a rock and a hard place. International Budget Partnership <https://www.internationalbudget.org/wp-content/uploads/state-of-public-debt-Kenya-october-2020.pdf>
- 4 Cytonn Investments. Kenya's Public Debt: On a path to Distress? October 10, 2021. <https://cytonn.com/topicals/kenyas-public-debt-2>
- 5 Ekeruche, M.A. (2022) Africa's Rising Debt and the Emergence of New Creditors. A Review of Trends, Challenges and Prospects (2000 -2021). Africa Debt Series Vol. 2. Friedrich Ebert Stiftung. <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/fes-ua/19365.pdf>
- 6 FRBYN. Commercial Bank Lending to the Developing Countries. Quarterly Review https://www.newyorkfed.org/medialibrary/media/research/quarterly_review/1977v2/v2n2article1.pdf
- 7 Ekeruche, M.A. (2022) Africa's Rising Debt and the Emergence of New Creditors. A Review of Trends, Challenges and Prospects (2000 -2021). Africa Debt Series Vol. 2. Friedrich Ebert Stiftung. <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/fes-ua/19365.pdf>
- 8 Central Bank of Kenya (2022) Weekly Bulletin: Recent Monetary and Financial Developments. Central Bank of Kenya https://www.centralbank.go.ke/uploads/weekly_bulletin/1355430068_Weekly%20CBK%20Bulletin%20January%207,%202022.pdf
- 9 Business Daily, 2022. Senate clears last hurdle in plan to raise debt cap. <https://www.businessdailyafrica.com/bd/economy/senate-clears-last-hurdle-in-plan-to-raise-debt-cap-3855634>
- 10 Kenton, W (2021) Debt to GDP ratio. Investopedia <https://www.investopedia.com/terms/d/debtgdpratio.asp#citation-2>
- 1 IMF, 2021. IMF Kenya Report: Joint Bank-Fund Debt Sustainability Analysis, <https://www.imf.org/-/media/Files/DSA/external/pubs/ft/dsa/pdf/2021/dsacr2172.ashx>
- 2 Parliament of Kenya, 2021. Unpacking of the 2022 Medium Term Debt Management Strategy. Parliamentary Budget office. <http://www.parliament.go.ke/sites/default/files/2021-12/2022%20MTDS%20Unpacking.pdf>
- 3 International Budget Partnership. The State of Public Debt in Kenya. (2020). <https://www.internationalbudget.org/wp-content/uploads/state-of-public-debt-Kenya-october-2020.pdf>
- 4 Ekeruche, M.A. (2022) Africa's Rising Debt and the Emergence of New Creditors. A Review of Trends, Challenges and Prospects (2000 -2021). Africa Debt Series Vol. 2. Friedrich Ebert Stiftung. <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/fes-ua/19365.pdf>
- 5 Definition derived from World Bank International Debt Statistics Metadata Indicator definition of 'Disbursements on external debt, private guaranteed by public sector'. <https://datatopics.worldbank.org/debt/ids/countryanalytical/KEN>
- 6 The National Treasury. (2021) Annual Public Debt Report. <https://www.treasury.go.ke/wp-content/uploads/2021/12/ANNUAL-PUBLIC-DEBT-REPORT-2021-final-as-at-oct-21-2021.pdf>
- 7 The National Treasury. (2021) External Public Debt Register as at the end of June 2021. <https://www.treasury.go.ke/wp-content/uploads/2022/06/External-Public-Debt-Register-as-at-End-June-2021.pdf>
- 8 The National Treasury. (2018). Eurobond II Prospectus. <https://s3-eu-west-1.amazonaws.com/s3.sourceafrica.net/documents/119736/Eurobond-II-Prospectus-The-National-Treasury-Kenya.pdf>
- 9 The East African. Grand promises: The high cost of financing Cord, Jubilee manifestos. February 9, 2013. <https://www.theeastafrican.co.ke/tea/news/east-africa/grand-promises-the-high-cost-of-financing-cord-jubilee-manifestos--1314760>
- 20 Cytonn Investments. Kenya's Public Debt: On a path to Distress? October 10, 2021. <https://cytonn.com/topicals/kenyas-public-debt-22> Wafula, P. Eurobond dossier reveals Kenya's deep economic ties to China, IMF. Nation Media Group. June 17, 2021. <https://nation.africa/kenya/business/eurobond-kenya-s-deep-ties-to-china-imf-now-revealed-3440074>



**TAX JUSTICE
NETWORK
AFRICA**

- 22 Musili, W. & Opiyo, S. (2021). Dynamics of Domestic Debt in Kenya: Composition, Risks and Financial Market Stability. Kenya Institute for Public Policy Research and Analysis. <https://kippra.or.ke/dynamics-of-domestic-debt-in-kenya-composition-risks-and-financial-market-stability/>
- 23 Musili, W. & Opiyo, S. (2021). Dynamics of Domestic Debt in Kenya: Composition, Risks and Financial Market Stability. Kenya Institute for Public Policy Research and Analysis. <https://kippra.or.ke/dynamics-of-domestic-debt-in-kenya-composition-risks-and-financial-market-stability/>
- 24 Musili, W. & Opiyo, S. (2021). Dynamics of Domestic Debt in Kenya: Composition, Risks and Financial Market Stability. Kenya Institute for Public Policy Research and Analysis. <https://kippra.or.ke/dynamics-of-domestic-debt-in-kenya-composition-risks-and-financial-market-stability/>
- 25 The National Treasury and Planning, (2021) Annual Public Debt Report. <https://www.treasury.go.ke/wp-content/uploads/2021/12/ANNUAL-PUBLIC-DEBT-REPORT-2021-final-as-at-oct-21-2021.pdf>
- 26 The National Treasury and Planning, (2021) Annual Public Debt Report. <https://www.treasury.go.ke/wp-content/uploads/2021/12/ANNUAL-PUBLIC-DEBT-REPORT-2021-final-as-at-oct-21-2021.pdf>
- 27 KIPPRA, (2021) Dynamics of Domestic Debt in Kenya: Composition, Risks, and Financial Market Stability. <https://kippra.or.ke/dynamics-of-domestic-debt-in-kenya-composition-risks-and-financial-market-stability/>
- 28 World Bank, 2022, International Debt Statistics 2022, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/36289>
- 29 Ekeruche, M., 2022, Africa's Rising Debt and the Emergence of New Creditors, <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/fes-ua/19365.pdf>
- 30 Chabert, G., Cerisola, M. and Hakura, D., 2022. Restructuring Debt of Poorer Nations Requires More Efficient Coordination, <https://blogs.imf.org/2022/04/07/restructuring-debt-of-poorer-nations-requires-more-efficient-coordination/>
- 31 Ekeruche, M., 2022, Africa's Rising Debt and the Emergence of New Creditors, <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/fes-ua/19365.pdf>
- 32 Julians Amboko, Terms of Kenya's Sh108bn fresh Eurobond revealed, Business Daily, June 18th 2021. <https://www.businessdailyafrica.com/bd/economy/terms-of-kenya-sh108bn-fresh-eurobond-revealed-3441560>
- 33 IMF, Kenya Debt Sustainability Assessment, <https://www.imf.org/-/media/Files/DSA/external/pubs/ft/dsa/pdf/2021/dsacr2172.ashx>
- 34 EATGN, 2021, Economic Sustainability In East Africa- Framing the Linkages Between Public Debt and Tax Justice <https://www.eataxgovernance.net/wp-content/uploads/2021/08/F-Economic-Sustainability-In-East-Africa-1.pdf>
- 35 Rasnah Warah, 2022, Blog: Kenyans head into an election amid skyrocketing debt and food insecurity, <https://www.one.org/africa/blog/kenya-election-debt-food-insecurity/>
- 36 Ernst & Young, 2021. Tax Alert- Kenya enacts significant tax measures for 2021 https://www.ey.com/en_gl/tax-alerts/kenya-enacts-significant-tax-measures-for-2021
- 37 AFDB, 2021. Working Paper: Eurobonds, debt sustainability and macroeconomic performance in Africa: Synthetic controlled experiments, <https://www.afdb.org/en/documents/working-paper-356-eurobonds-debt-sustainability-and-macro-economic-performance-africa-synthetic-controlled-experiments>
- 38 The National Treasury and Planning, Annual Public Debt report 2020/21, <https://www.treasury.go.ke/wp-content/uploads/2021/12/ANNUAL-PUBLIC-DEBT-REPORT-2021-final-as-at-oct-21-2021.pdf>
- 39 Muti Mutize M., 2021, African governments have developed a taste for Eurobonds: why it's dangerous, The Conversation Article, <https://theconversation.com/african-governments-have-developed-a-taste-for-eurobonds-why-its-dangerous-165469>
- 40 Institute of Economic Affairs, 2019, Eurobond: Facts and Figures: Kenya's Experience from 2014-2019, <https://ieakenya.or.ke/download/eurobond-facts-and-figures-kenyas-experience-from-2014-2019/>
- 41 Julians Amboko, 2021, Terms of Kenya's Sh108bn fresh Eurobond revealed, Business Daily, <https://www.businessdailyafrica.com/bd/economy/terms-of-kenya-sh108bn-fresh-eurobond-revealed-3441560>
- 42 Otiato Guguyu, 2019, IMF: Kenya risks Eurobond access over debt pile up, Business Daily, <https://www.businessdailyafrica.com/bd/economy/imf-kenya-risks-eurobond-debt-pile-up-3248298>

- 43 Mutize M., 2021, African governments have developed a taste for Eurobonds: why it's dangerous, *The Conversation Article*, <https://theconversation.com/african-governments-have-developed-a-taste-for-eurobonds-why-its-dangerous-165469>
- 44 David Ndi, 2019. Op Ed: I Don't Understand Why Kenya Are Broke': Mr. Kenyatta's Debt Distress Revisited, *The Elephant*, <https://www.theelephant.info/op-eds/2019/11/15/i-dont-understand-why-kenyans-are-broke-mr-kenyattas-debt-distress-revisited/>
- 45 Ocheing, J. Gisore, N. & Kibet, L (2014) Does Public Debt Crowd-Out Public Investment in East Africa Community? *Journal of Economics*. Vol. 2 No.4 https://www.researchgate.net/publication/334451486_Does_Public_Debt_Crowd-Out_Public_Investment_In_East_Africa_Community
- 46 Calderón, C. and Zeufack, A., 2020, Borrow with Sorrow? The Changing Risk Profile of Sub-Saharan Africa's Debt, <https://documents1.worldbank.org/curated/en/370721580415352349/pdf/Borrow-with-Sorrow-The-Changing-Risk-Profile-of-Sub-Saharan-Africas-Debt.pdf>
- 47 Ministry of Health, 2022. National and County Health Budget Analysis FY 2020/21, <https://www.health.go.ke/wp-content/uploads/2022/06/National-and-County-Budget-Analysis-FY-2021-22.pdf>
- 48 Eurodad, Infogram: Is the IMF doing Enough?, <https://infogram.com/1pqm5pjj5vl030iq6ejxx2v551b0gx-0px5?live>
- 49 Larraín, G., H. Reisen and J. von Maltzan (1997), "Emerging Market Risk and Sovereign Credit Ratings", OECD Development Centre Working Papers, No. 124, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/004352173554>.
- 50 Oxfam et al., 2020. Passing the Buck on Debt Relief: How the failure of the private sector to cancel debts is fuelling a crisis across the developing world, <https://policy-practice.oxfam.org/resources/passing-the-buck-on-debt-relief-how-the-failure-of-the-private-sector-to-cancel-621026/>
- 51 Edwin Mutai, Ouko says Eurobond billions still a mystery, *Business Daily*, 23rd January 2018, <https://www.businessdailyafrica.com/bd/economy/ouko-says-eurobond-billions-still-a-mystery--2186608>
- 52 David Ndi, Eurobond Accountability: Facts, Figures, Questions, <https://www.kar.or.ke/Eurobond%20Facts%20Figures%20Questions.pdf>
- 53 Kinuthia, J., and Rugo, A., 2020. The State of Kenya's Public Debt: the thin line between a rock and a hard place. *International Budget Partnership* <https://www.internationalbudget.org/wp-content/uploads/state-of-public-debt-Kenya-october-2020.pdf>
- 54 Sokpoh, A., Chirikure, N. & Braganza, J., 2022, Policy Brief: Africa's Debt Landscape: Scope for Sustainability. <https://afripoli.org/africas-debt-landscape-scope-for-sustainability>
- 55 *The Conversation*, 2020. Why African countries are reluctant to take up COVID-19 debt relief, <https://theconversation.com/why-african-countries-are-reluctant-to-take-up-covid-19-debt-relief-140643>
- 56 Eurodad, Infogram: Is the IMF doing Enough?, <https://infogram.com/1pqm5pjj5vl030iq6ejxx2v551b0gx-0px5?live>
- 57 Alberto Isgut, 2022. Addressing sovereign debt challenges in the era of covid-19 and beyond: The role of the United Nations. *Asia-Pacific Sustainable Development Journal*, Vol. 28, No. 2, pp. 149-192. https://www.unescap.org/sites/default/d8files/event-documents/Background%20Paper%20-%20Debt%20Restructuring_25%20March%202022_0.pdf
- 58 Muchabaiwa, B., 2021, The Looming Debt Crisis in Eastern and Southern Africa: What it Means for Social Sector Investments and Children, <https://www.unicef.org/esa/media/9636/file/UNICEF-ESARO-Looming-Debt-Crisis-2021.pdf>
- 59 Kinuthia, J., and Rugo, A., 2020. The State of Kenya's Public Debt: the thin line between a rock and a hard place. *International Budget Partnership* <https://www.internationalbudget.org/wp-content/uploads/state-of-public-debt-Kenya-october-2020.pdf>
- 60 Ministry of Health, 2020. Health Sector Report: Medium Term Expenditure Framework (MTEF) for the Period 2021/22-2023/24. <https://www.treasury.go.ke/wp-content/uploads/2021/05/REVISED-HEALTH-SECTOR-REPORT.pdf>
- 61 UNESCO, 2021, UNESCO Member States unite to increase investment in education, <https://en.unesco.org/news/unesco-member-states-unite-increase-investment-education>
- 62 Institute of Economic Affairs, 2019, Eurobond: Facts and Figures: Kenya's Experience from 2014-2019, <https://ieakenya>



- or.ke/download/eurobond-facts-and-figures-kenyas-experience-from-2014-2019/
- 63 ADB – Asian Development Bank (2012) Gender Toolkit: Public Sector Management. Philippines: Asian Development Bank (<https://www.adb.org/sites/default/files/institutional-document/33643/files/gender-tool-kit.pdf>)
- 64 Concluding comments of the Committee on the Elimination of Discrimination against Women on Uganda (A/57/38, para. 149) and Guyana (A/56/38, para. 161) <https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/Development/RTDBook/PartIIIChapter21.pdf>
- 65 Bertakis, K, Azari R, Helms, L, Callahan, E, Robbins J. (2000), Gender Differences in the utilization of healthcare services, National Library of Medicine <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/10718692/>
- 66 United Nations Department of Economic and Social Affairs (2009), World Survey on the Role of Women in Development <https://www.un.org/womenwatch/daw/public/WorldSurvey2009.pdf>
- 67 Lumina, C. and Tamale, N. 2021. Sovereign Debt and Human Rights-A Focus on Sub Saharan Africa. <https://www.afronomicslaw.org/category/african-sovereign-debt-justice-network-afsdjn/sovereign-debt-and-human-rights-focus-sub>
- 68 Lumina, C. Sovereign debt, and human rights, Docplayer <https://docplayer.net/12525128-Sovereign-debt-and-human-rights.html>
- 69 Lumina, C. Sovereign debt, and human rights, Docplayer <https://docplayer.net/12525128-Sovereign-debt-and-human-rights.html>
- 70 United Nations Human Rights Office of the High Commissioner (1986), Declaration on the Right to Development <https://www.ohchr.org/sites/default/files/rtd.pdf>
- 71 Omondi, G. 2018, Mombasa Port at risk as audit finds it was used to secure SGR loan, The East African <https://www.theeastafrican.co.ke/tea/business/mombasa-port-at-risk-as-audit-finds-it-was-used-to-secure-sgr-loan-1408886>
- 72 KLRC, Article 1: Constitution of Kenya, [https://www.klrc.go.ke/index.php/constitution-of-kenya/106-chapter-one-sovereignty-of-the-people-and-supremacy-of-this-constitution/166-article-1-sovereignty-of-the-people#:~:text=Sovereignty%20of%20the%20people,-The%20Constitution%20of&text=\(1\)%20All%20sovereign%20power%20belongs,through%20their%20democratically%20elected%20representatives.](https://www.klrc.go.ke/index.php/constitution-of-kenya/106-chapter-one-sovereignty-of-the-people-and-supremacy-of-this-constitution/166-article-1-sovereignty-of-the-people#:~:text=Sovereignty%20of%20the%20people,-The%20Constitution%20of&text=(1)%20All%20sovereign%20power%20belongs,through%20their%20democratically%20elected%20representatives.)
- 73 Akomolafe et al, Public Debt and Private Investment in Nigeria, American Journal of Economics 2015, 5(5): 501-507 https://www.researchgate.net/publication/320718899_Public_Debt_and_Private_Investment_in_Nigeria
- 74 Hashibul Hassan (2015), Impact of Public Debt Burden on Economic Growth Evidence from Bangladesh, https://www.researchgate.net/publication/255725380_Impact_of_Public_Debt_Burden_on_Economic_Growth_Evidence_from_Bangladesh
- 75 Kemboi, L. & Kwamboka V., 2021, Blog: Kenya's Public Debt Distress: Issues and Scenarios, Institute of Economic Affairs <https://ieakenya.or.ke/blog/kenyas-public-debt-distress-issues-and-scenarios/>
- 76 Central Bank of Kenya. 2020 MSME FinAccess Business Survey Report, <https://www.centralbank.go.ke/2021/07/15/2020-survey-report-on-msme-access-to-bank-credit/>
- 77 Institute of Public Finance Kenya. What Does It Mean when the Government Borrows from the Local Commercial Banks? (2020). <http://ipfkenya.or.ke/wp-content/uploads/2020/08/WHAT-DOES-IT-MEAN-WHEN-THE-GOVERNMENT-BORROWS-FROM-THE-LOCAL-COMMERCIAL-BANKS.pdf>
- 78 Oxfam, 2021, Impact of Debt Servicing on Social Spending and Wellbeing of Low-income Households in Kenya-A Case Study of Nairobi City and Mombasa County, <https://kenya.oxfam.org/latest/policy-paper/impact-debt-servicing-social-spending-and-wellbeing-low-income-households-kenya>
- 79 World Bank. (2022) Debt Service Suspension Initiative. <https://www.worldbank.org/en/topic/debt/brief/covid-19-debt-service-suspension-initiative>
- 80 Oxfam et al., (2020) Under the Radar: Private sector debt and coronavirus in developing countries. <https://oxfamlibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/621063/mb-under-radar-private-sector-debt-121020-en.pdf>
- 81 World Bank. (2022) Debt Service Suspension Initiative. <https://www.worldbank.org/en/topic/debt/brief/covid-19-debt-service-suspension-initiative#:~:text=The%20G20%20has%20also%20called%20on%20private%20creditors%20to%20participate%20in%20the%20initiative%20on%20comparable%20terms.%20Regret->

tably%2C%20only%20one%20private%20
creditor%20participated.
82 Ekeruche, M.A. (2022) Africa's Rising Debt
and the Emergence of New Creditors. A
Review of Trends, Challenges and Pros-
pects (2000 -2021). Africa Debt Series Vol.
2. Friedrich Ebert Stiftung. [https://library.](https://library.fes.de/pdf-files/bueros/fes-ua/19365.pdf)

83 [fes.de/pdf-files/bueros/fes-ua/19365.pdf](https://library.fes.de/pdf-files/bueros/fes-ua/19365.pdf)
Berensmann, K. (2003) Involving Private
Creditors and Resolution of International
Debt Crises. German Development Insti-
tute. Bonn [https://www.files.ethz.ch/
isn/27907/2003-08.pdf](https://www.files.ethz.ch/isn/27907/2003-08.pdf)



**TAX JUSTICE
NETWORK
AFRICA**

**INSIDE
BACK
COVER**



Tax Justice Network - Africa (TJNA)
Jaflo Limited, Block 3, 106,
Brookside Drive, Westlands,
P.O. Box 25112-00100 Nairobi, Kenya
Tel: +254 728279368
Email: info@taxjusticeafrica.net

www.taxjusticeafrica.net